

P23/E2,99

5 4 1 3

Reception de  
notre lettre  
21 Oct 93

Grand Trunk Railway of Canada.  
General Managers Office. n.  
Montreal Oct. 21st. 1893

Dear Sir:-

I am in receipt of your letter  
of the 19th. inst., which shall have early  
attention.

Yours truly,

*L. Seargant*  
General manager.

Jules Beauchamp, Esq.,

Secretary-Treasurer,

Town of St. Henri.

St Henri 21 Octobre 1893.

A Messieurs le Maire et à Messieurs les Conseillers  
de la Ville d'Henri.

Messieurs,

J'ai à me plaindre de la corporation qui  
par ses ~~officiers~~ a été cause d'un grave accident  
corporel survenu à ma femme, mercredi, le 18 de ce  
mois, à l'encoignure des rues Notre-Dame et Rose de  
Lima, en cette ville.

En effet, le jour en question des employés de la  
corporation travaillant au trottoir de la rue Rose  
de Lima ~~ont~~ placé un obstacle dangereux à la traversée  
de cette dernière rue, ont été cause d'une chute dans laquelle elle s'est  
infligée des blessures & contusions <sup>qui lui causent des</sup> et autres douleurs internes  
~~et d'intermittentes~~ dont elle  
ne peut se passer complètement et dont il n'est pas possible  
de prévoir maintenant toutes les conséquences.

Votre Conseil comprendra que c'est pour moi un su-  
jet de plainte légitime.

Si vous ajoutez à cela le dommage fait à ses  
habits, vous trouverez, bien raisonnable que j'évalue  
mon dommage à <sup>deux</sup> deux cents dollars (pour le présent).

En conséquence je réclame de la corporation pour me indemniser des pertes  
et des dommages que je constate avoir souffert de  
maintenant, et à ce qu'elle soit se charge des frais de  
occasions pour ~~me~~ les soins médicaux.

Hormis des Berthelot

St-Henri, 23 Octobre 1893.

Je, soussigné, médecin pratiquant à la ville St-Henri, certifie avoir été appelé, le 18 courant, auprès de Madame Hornistas Berthelot, victime d'un accident survenu à l'encoignure des Rues Notre-Dame & Rose de Lima. Le premier examen que j'ai fait sur la personne m'a fait constater une contusion assez grave des fémurs, et une entorse au pied, et des douleurs internes presque générales, et localisées plus cependant au côté gauche.

Ayant été rappelé le lendemain, Madame Berthelot souffrait beaucoup de son bras gauche, ne pouvant le mouvoir à peine, après examen minutieux je découvris une subluxation de l'épaule, je remis les os à leur position normale. J'ai suivi de près la patiente, et présentement je ne vois que des douleurs internes qui pourraient résulter à quelque chose de mauvais plus tard. L'extérieur ecchymosé pour le présent à différents endroits, ne montre plus rien de grave pour l'avenir.

En foi de quoi,

Je Signe,  
J. O. M. Archambault.  
M.D.

Je soussigné, médecin pratiquant à la ville St-Henri, certifie avoir été appelé, le 18 courant, auprès de Madame Hornistas Berthelot, victime d'un accident survenu à l'encoignure des Rues Notre-Dame & Rose de Lima. Le premier examen que j'ai fait sur la personne m'a fait constater une contusion assez grave des fémurs, et une entorse au pied, et des douleurs internes presque générales, et localisées plus cependant au côté gauche.

N<sup>o</sup> 5474

Lettre Honorable  
Berthelet, M  
reclamations de  
dommages vis-à-vis  
de femme arrivée le  
18 octobre 1893 au coin  
de la rue Notre-Dame  
et St-Roch Pelina

21 octobre 1893

MA

P23/E2,99

5474

Province de Québec } Session de Comité général  
 Ville de Montréal } du Conseil de la Ville de Montréal  
 tenue à Montréal au lieu ordinaire  
 des sessions de Comité. Manda le  
 deux-vingt-cinq mil huit cent quatre  
 vingt-trois conformément à la loi  
 à laquelle session sont présents son  
 honneur le Maire Ferdinand Dagenais  
 & M.M. les Conseillers Étienne Lafleur  
 C.-W. Bouché, Max Guyon, Émile  
 formant un quorum sous la présidence  
 de M. le Maire -

Il est ordonné et statué par résolution  
 du Comité général comme suit savoir.  
 Résolu et adopté à l'unanimité qu'une  
 somme de vingt cinq Dollars soit  
 payée à Mr L. Papineau pour dom-  
 mages causés à sa propriété par le  
 nouveau nivellement de la rue Bougeot  
 et le secrétaire Trépanier est autorisé à  
 payer le susdit montant

Résolu et adopté à l'unanimité qu'une  
 exemption de taxe générale & spéciale soit  
 octroyée à Mr Étienne Lafleur Membre  
 de l'Assemblée de cette Ville pour une  
 période de vingt années sur les propriétés  
 numéros officiels du cadastre

de la paroisse de Montréal. ~~soit avec~~  
~~conditions suivantes~~

(L. Dagenais  
 Assesseur)

J. Dagenais  
 Maire

Considérant qu'il est dans l'intérêt  
général de la ville St-Henri d'aider  
~~à~~ à l'établissement de Manufactures  
importantes dans les limites de notre ville  
ce conseil se croit justifiable d'accorder  
une exemption de taxes général et spécial  
à Mr Clement Lafleur de cette ville  
aux conditions suivantes savoir.

Il est proposé par Mr le conseil  
par Gorgeur Sec. par Mr le conseil.

- 1<sup>re</sup> Une exemption de taxes général et  
spécial soit accordé à Mr Clement  
Lafleur Manufacturier de cette ville  
pour une période de vingt-cinq ans.
2. le dit Clement Lafleur s'engage  
à employer au moins soixante hommes  
et ceci pendant vingt-cinq mois de vingt-  
six jours de chaque année.
- 3<sup>ie</sup> en cas d'insuffisance des dites batées  
ou parties d'icelles il sera accordé six  
mois au dit Mr Clement Lafleur  
pour réparer ou reconstruire ces dites batées  
et si <sup>après</sup> ~~dans~~ ce laps de temps le dit Clement  
Lafleur ne fournirait pas ou si il n'em-  
ploierait pas le nombre suffisant de main-  
d'œuvre que plus haut mentionné cette  
dite exemption deviendra nul et sans  
effet et le dit Clement Lafleur

2413

P23/E2,99

Devant payer ses taxes comme si elle  
occupait son propre terrain. Et pour  
chaque année pendant une période  
à l'acte on en fera.

pour être au nombre de l'année  
de Meccen. Le 6 Emecen

1783

N<sup>o</sup> 4 5475  
Assemblée de  
Comité Juiviel  
tenue le 22 octobre  
1893

P23/E2,99

Montréal, 23 Octobre, 1893.

A Messieurs le Maire & Membres du Conseil de St-Henri.

Messieurs,

Voulant profiter de l'occasion que notre terrain a été durci par le beau temps continue que nous avons eu, pour le rouler avec avantage, nous soussignés avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous louer le rouleau à vapeur de la Municipalité.

Nous vous faisons cette demande avec l'entente bien formelle qu'en outre du loyer du rouleau et du salaire de son ingénieur que le tout sera à nos frais et risques.

D'après l'avis de connaisseurs, le roulage peut se faire dans l'espace de six à huit heures de temps.

Avec l'espoir que tout en étant à nos frais vous accorderez cette faveur à de vos concitoyens, nous avons l'honneur de nous inscrire avec beaucoup de respect.

Vos très-humbles Serviteurs,

*G. des Trois-Maisons & Co*

N<sup>o</sup> 5476

Lettre de J. Fecton  
proposant pour le  
Rouveau à Vapour  
pour passer le terrain  
de leur Glacière sur  
St-Jean

Le 5 octobre 1893.

J.F.

P23/E2,99

3410

P23/E2,99

N<sup>o</sup> 5479

Lettre de M<sup>r</sup> de  
Boispele au Intendant  
des égouts Rue  
St. Philippe au  
Nord de la Rue  
St. Antoine

25 ~~oct~~ 1843

1413

Montreal  
Oct. 23 1843

J. Blanchamp Esq  
City Treasurer  
St. Henry.

Dear Sir

In reply to your  
letter of 20<sup>th</sup> inst. regarding to  
the opening of the gutter  
street, from St. Antoine to St.  
Ann Street. May to say that  
owing to the absence of Mr  
Mackay, a definite reply  
cannot be given as to the  
whole distance, but there is  
no objection on the part of  
the Board to the Corporation  
taking possession of the  
street, so far as it is now

P23/E2,99

of Jan. say for a distance of  
One Hundred feet from  
St. Antoine St. and putting  
in the drains for that  
distance, as has been done  
in the case of some of the  
other cross streets on the  
same property.

Yours truly  
John J. Mackay  
for Wm. E. Mackay

Province de Québec } A une assemblée de comité générale  
 Ville de Ste-Henri } du conseil de la Ville de Ste-Henri, tenue  
 à Ste-Henri au lieu ordinaire des séances  
 du dit comité, mardi; le vingt quatrième  
 jour de octobre mil huit cent quatre vingt  
 trois, conformément à la loi, à laquelle  
 se sont présentés, soit hommes soit femmes  
 M. J. Piquois & M. M. les conseillers  
 Esimé Haillet, N. Jugeon, Gervais Lafleur  
 Louis Doré, & P. J. Rivin. Baillet formant  
 un quorum sous la présidence de M. le Maire.

M. J. Piquois  
 P. J. Rivin

Il est ordonné & statué par résolution  
 du comité comme suit, savoir:

Lecture est faite d'une lettre de demande  
 de M. G. Desbrosses demandant à louer  
 le rouleur à vapeur pour faire Ste-Henri  
 de Ste-Flavie il est résolu que le rouleur à  
 vapeur soit prêt à M. Desbrosses & Co  
 sans loyer, mais le tout à ses risques & périls  
 ainsi que le salaire de l'ingénieur & de son  
 aide qui sera à leur charge ainsi que le  
 combustible nécessaire au dit rouleur.

Lecture est faite d'une lettre de M. Honoré  
 Buttellet demandant des dommages au mon-  
 tant de Deux cent dollars pour ~~son~~ accident  
 arrivé à sa femme le 18 courant - cette  
 demande est renvoyée à la Manufacture  
 Occident Boy.

Lecture est faite d'une requête de M. M.  
 Benjamin Jolin & Benjamin Decarie deman-  
 dant de briser le niveau de la Rue Souquet  
 ainsi que la tuyère & l'eau sur la dite partie  
 de la dite rue - d'après les pétitionnaires - Il est  
 résolu que le Sec. Trésorier soit autorisé à payer

2415

P23/E2,99

Les Différents montants payés qui  
annoncent pour l'arrondissement de Châte-  
sauvi Royal l'officier \$14.49, le Star \$58.00  
le livre \$45.00 soit un total \$117.49 -  
l'arrondissement est levée

André Beauchamp  
Secr

J. P. Pigeon  
Maire

N<sup>o</sup> 5478

Assemblée de  
Comité Financ  
du Conseil tenu  
le 24 octobre 1893

*[Signature]*

P23/E2,99

St. Henri 24 Octobre 1893

A son Honneur le Maire  
et M. M. les Conseillers de  
la Ville de St. Henri.

Messieurs,

Nous soussignés, soumettons humblement  
à votre honorable Conseil; qu'il serait urgent, et de  
grande nécessité pour les requirants, que le niveau  
de la Rue Bouquet, serait baissé de au moins  
deux pieds. Car d'après le niveau qui nous a  
été donné, nos soutassements se trouvent complètement  
en terre, et nous cause des dommages siels, de plus  
nous vous faisons remarquer que l'hiver dernier  
les tuyaux d'approvisionnement d'eau de la Rue  
Bouquet, surtout dans cette partie ont tous gelés;  
et que en conséquence, ces tuyaux devront nécessaire-  
ment être baissés en même temps que la Rue, nous voudrions  
pas être privés de l'eau l'hiver prochain, et ces maisons,  
vont être occupées d'un mois d'ici.

Espérant que justice nous sera rendue.

Et vos pétitionnaires ne  
cesseront de prier.

Signé { P. G. L. L.  
Benj. Décarie.

N<sup>o</sup> 5479

Lettre conjointe de  
M. M. B. Jolivet &  
B. Picardie de ban-  
quement de rue de  
la Rue Bonquet

24 octobre 1893  
4/13

Paul Picardie

P23/E2,99

5414

P23/E2,99

0 4 1 4

No. 1 3  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
*bois* No. \_\_\_\_\_

Poids Total 3940  
Tare 1900  
Poids net 2040

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste

No. 2 6  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4030  
Tare 1920  
Poids net 2110

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste

No. 1 9  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4020  
Tare 1900  
Poids net 2120

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste

No. 2  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
No. \_\_\_\_\_

Poids Total 3890  
Tare 1920  
Poids net 1970

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste.

No. 2 4  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
No. \_\_\_\_\_

Poids Total 3940  
Tare 1920  
Poids net 2020

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste.

No. 1 7  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4010  
Tare 1900  
Poids net 2110

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste.

No. 2 10  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4090  
Tare 1920  
Poids net 2170

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste.

No. 1  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
*Bureau* No. \_\_\_\_\_

Poids Total 3900  
Tare 1900  
Poids net 2000

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste.

No. 2 5  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
No. \_\_\_\_\_

Poids Total 3890  
Tare 1900  
Poids net 1990

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste.

No. 2 8  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4000  
Tare 1920  
Poids net 2080

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste.

No. \_\_\_\_\_  
St. Henri de Montréal, 189

**BILLET DU VENDEUR**  
**Une Charge de**  
No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4120  
Tare 1900  
Poids net 2220

J. M. MASAY,  
Clerc de la Poste.

P23/E2,99

5 4 1 4

Chippie Pierrevue Charbon H. de Ville

|                         |           |                               |
|-------------------------|-----------|-------------------------------|
| N <sup>o</sup> 1 - 2000 | }         | 10 tonnes (grosses) 22400     |
| " 2 - 1970              |           | livre 24 octobre 1895 - 22790 |
| " 3 - 2040              |           |                               |
| " 4 - 2020              |           | Exples 390 lbs                |
| " 5 - 1990              |           |                               |
| " 6 - 2110              |           |                               |
| " 7 - 2110              |           |                               |
| " 8 - 2120              |           |                               |
| " 9 - 2120              |           |                               |
| " 10 - 2170             |           |                               |
| " 11 - 2140             |           |                               |
| <hr/>                   |           |                               |
| Total                   | 22790 lbs |                               |

P23/E2,99

5 4 8 0

BILLET DU VENDEUR

No. 2  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. \_\_\_\_\_

Poids Total 3890  
Tare 1920  
Poids net 1970

J. M. MASAY,  
Clerc de la Peste.

No. 1  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. Bureau

Poids Total 3900  
Tare 1900  
Poids net 2000

J. M. MASAY,  
Clerc de la peste.

BILLET DU VENDEUR

No. 1 3  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. corp

Poids Total 3940  
Tare 1900  
Poids net 2040

J. M. MASAY,  
Clerc de la Peste

BILLET DU VENDEUR

No. 2 4  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. \_\_\_\_\_

Poids Total 3940  
Tare 1920  
Poids net 2020

J. M. MASAY,  
Clerc de la Peste.

BILLET DU VENDEUR

No. 2 5  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. \_\_\_\_\_

Poids Total 3890  
Tare 1900  
Poids net 1990

J. M. MASAY,  
Clerc de la peste.

BILLET DU VENDEUR

No. 2 6  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4030  
Tare 1920  
Poids net 2110

J. M. MASAY,  
Clerc de la Peste

BILLET DU VENDEUR

No. 1 7  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4010  
Tare 1900  
Poids net 2110

J. M. MASAY,  
Clerc de la Peste.

BILLET DU VENDEUR

No. 2 8  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4000  
Tare 1920  
Poids net 2120

J. M. MASAY,  
Clerc de la peste.

BILLET DU VENDEUR

No. 1 9  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4020  
Tare 1900  
Poids net 2120

J. M. MASAY,  
Clerc de la Peste

BILLET DU VENDEUR

No. 2 10  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4090  
Tare 1920  
Poids net 2170

J. M. MASAY,  
Clerc de la Peste.

BILLET DU VENDEUR

No. \_\_\_\_\_ 11  
St. Henri de Montréal, 189

**Une Charge de**

No. \_\_\_\_\_

Poids Total 4120  
Tare 1900  
Poids net 2140

J. M. MASAY,  
Clerc de la p

P23/E2,99

Théophile Rienvaux Charbon St. de Ville

|                         |   |                                |
|-------------------------|---|--------------------------------|
| N <sup>o</sup> 1 - 2000 | } | 10 tonnes (grosses) 22400      |
| " 2 - 1970              |   | livres 24 octobre 1895 - 22790 |
| " 3 - 2040              |   | Excédent <u>390 lbs</u>        |
| " 4 - 2020              |   |                                |
| " 5 - 1990              |   |                                |
| " 6 - 2110              |   |                                |
| " 7 - 2110              |   |                                |
| " 8 - 2120              |   |                                |
| " 9 - 2120              |   |                                |
| " 10 - 2170             |   |                                |
| " 11 - 2140             |   |                                |
| <u>Total 22790 lbs</u>  |   |                                |

P23/E2,99

0 7 8 0

No 5480

Reçu de  
pesanteur de char  
pour l'impôt à l'Hotel  
de ville le 24 Oct  
1893

P23/E2,99

N<sup>o</sup> 5481

Lettre de Joseph  
Lavoie demandant  
dans un délai  
pour son paiement  
qu'il doit à la  
Ville & mairie  
levée de son  
Hypothèque

27 oct. 1893

JL

5 4 8 1

St-Henri 27 Oct. 1893 -  
à M. le Maire &  
M. M. les Conseillers  
de la Ville de St-Henri

Messieurs,

J. avais été dési-  
reux de rencontrer au mois  
de décembre (le 3) prochain mon  
paiement de \$4000- que  
je vous dois pour, cette partie  
du N<sup>o</sup> officiel 1569 que j'ai  
acquis de vous et ce paiement  
étant la balance due pour le  
dit terrain, ne pouvant retirer  
mon argent qui m'est dû  
sans peine de la misère de ceux  
qui me le doivent, je serais  
désireux et vous demande  
de vouloir bien m'accorder  
encore un délai, de trois  
ans à raison de six pourcent  
par an d'intérêt mais avec  
faculté de rembourser le  
tout ou partie en aucun  
temps avant l'expiration  
desdits trois années.

De plus

P23/E2,99

De plus je désirerais que  
vous me donniez moi  
levée de l'Hypothèque sur  
mon terrain situé coin  
Nord-Ouest de la rue St-Philippe  
et de la transporter sur l'autre  
côté, coin Nord-Est de la  
dite rue St-Philippe & St-  
Jacques, et je considère  
que votre hypothèque  
est assise sur cette terre, que  
là où elle se trouve présentement.  
Si je vous demande ceci, M. M.  
est que si je vendrais une  
certaine partie de mon  
terrain à mon voisin  
M. Louis Ricard qui n'est  
qu'un seul N<sup>o</sup> officier  
du cadastre et que je ne  
pourrais pas que M. Louis  
Ricard fut troublé sous  
aucun rapport et que je  
dois lui donner un titre  
clair.

Je faisant vous oblige  
beaucoup  
Vos tout dévoué  
J. S. Lussier

5 4 8 2

P23/E2,99

defendant in the case, you will, of course, understand the necessity of settling the case as soon as possible at P. Q. *Cable address: Montgibb*

Mr. Berthelet's prompt settlement will render so of course a course unnecessary. Unless we receive a reply by morning, we will immediately issue writ.

MCGIBBON & DAVIDSON,  
ADVOCATES.  
R. D. MCGIBBON Q.C.  
PEERS DAVIDSON  
TELEPHONE NO 2807.

*New York Life Building  
Montreal*

Me

Oct 28th, 93 189...

Jules Beauchamp Esq.  
Secretary Treasurer Town of  
St Henry P.Q.

Dear sir, Berthelet v Town of St Henri

This claim has been handed to us for report by the Mamif'rs Insurance Company, and will be glad to see if you would send to our office without delay the men who were working on the sidewalk which caused Mrs Berthelet's injuries. We will be glad also if you will inform us whether \$200.00 is the full amount claimed by Mr Berthelet, and if not, what it is.

Yours truly,

*W. C. Gibson Davidson*

No 5488

McKibbin &  
Davidson  
lettre Re cause  
Duthelet  
28 Dec 93

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*

P23/E2,99

5488



Je soussigné Adrien Gratton  
 Constable Spécial de la Ville de  
 St Henri certifié par les présentes  
 et fait rapport sous mon serment  
 d'office que le Vingt huitième jour  
 d'Octobre courant entre midi et deux  
 heures de l'après midi j'ai signifié  
 a M<sup>rs</sup> Le Grain et a G. M<sup>r</sup> les  
 conseillers mentionnés dans le  
 présent avis a chacun d'eux un  
 double d'icelui d'autre parts en  
 parlant et en laissant le double  
 de chacun d'eux a une personne  
 raisonnable de leur famille a leur  
 domicile respectif en la Ville de  
 St Henri

En foi de quoi j'en dressé et donné  
 le présent rapport pour servir et  
 valoir en que de droit

St Henri 28 Octobre 1893  
 A Gratton  
 Constable Spécial

N<sup>o</sup> 5483

Acteur de avis  
 Spécial sur  
 Conseil tenue  
 le 30 Octobre 1893

493

P23/E2,99

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE ST HENRI

Je soussigné Jules Papineau, constable spécial de la ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le cinquième jour du mois de Novembre Mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché une copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise de l'avis public du dépôt du rôle d'Evaluation pour l'année 1893 a la porte de l'Eglise catholique apostolique et romaine de St Henri sise et située dans la dite ville de St Henri sur la rue Ste Elizabeth vis-a-vis le No 45. Et je certifie de plus avoir lu le dit avis public dans les langues française et anglaise a haute et intelligible voix, a l'issue du service divin du matin, dimanche le 5 courant.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce 6 Nov. 1893



Cens. Spécial

BUREAU DU CONSEIL  
HOTEL DE VILLE  
3 PLACE ST HENRI

~~Jules Bouchamp~~

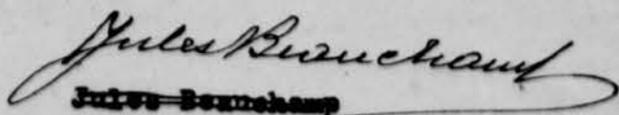
Sec-Trésorier

PROVINCE OF QUEBEC  
TOWN OF ST HENRY

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST HENRY AND TO ALL WHOM IT MAY CONCERN

PUBLIC NOTICE is hereby given that the "VALUATION ROLLE" for the Town of St Henri as revised by the Council of the town of St Henri for the year 1893 is now deposited in the office of the undersigned, for the information of all parties interested. The said Role shall remain open to the examination of all parties interested or of their representatives, during thirty days from this date.

Given at St Henri under my hand and the seal of the Corporation this thirty first of the month of Octobre One thousand eight hundred and ninety three.



~~Jules Bouchamp~~

Sec-Treasurer

OFFICE OF THE COUNCIL  
TOWN-HALL No 3 PLACE  
ST HENRI

P23/E2,99

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE ST HENRI

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE ST HENRI ET A TOUS CEUX QU'IL  
IL APPARTIENDRA

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le ROLE D'EVALUATION  
pour la ville de St Henri, tel que révisé par le Conseil de la  
ville de St Henri pour l'année 1893 est déposé au bureau du  
Conseil de la ville de St Henri pour l'information des inter-  
ressés. Le dit Role restera ouvert a l'examen des intéressés  
ou de leurs représentants durant trente jours a dater de ce  
jour.

*trente premiers*  
*J.B.*

Donné a St Henri sous mon seing et le sceau de la corpe-  
ration ce seizieme jour d'octobre mil huit cent quatre vingt  
treize.

*(un an en)*  
*Jules Bouchard*

~~Jules Bouchard~~

Sec-Trésorier

BUREAU DU CONSEIL  
HOTEL DE VILLE  
3 PLACE ST HENRI



PROVINCE OF QUEBEC  
TOWN OF ST HENRY

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST HENRY AND TO ALL  
WHOM IT MAY CONCERN

PUBLIC NOTICE is hereby given that the "VALUATION ROL2 for  
the Town of St Henri as revised by the Council of the town  
of St Henry for the year 1893 is now deposited in the office  
of the undersigned, for the information of all parties interes-  
ted. The said Role shall remain open to the examination of all  
parties interested or of their representatives, during thirty  
days from this date.



Given at St Henri under my hand and the seal of the  
Corperation this thirty first of the month of Octebre One thou-  
sand eight hundred and ninety three.

*Jules Bouchard*

~~Jules Bouchard~~

Sec-Treasurer

OFFICE OF THE COUNCIL  
TOWN-HALL No 3 PLACE  
ST HENRI



P23/E2,99

5 4 8 7

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE ST HENRI

Isoussigné L.N. Senécal Constable spécial de la Ville de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri; certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *trinte unie mil et dix* mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées de l'avis public *des dépot des rôles d'évaluation pour l'année 1893* ci-annexe dans les langues Française et Anglaise comme suit savoir: - Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les places ordinaires des affiches Et je certifie de plus avoir lu les dits avis public en langue Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanche le *cinquième jour de Novembre* étant le Dimanche que j'ai lu les dits avis public et qui suivait immédiatement le jour ou les dits avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce *9 Novembre 1893*  
*L. N. Senécal*  
 Constable Spécial

days from this date.

Given at St Henri under my hand and the seal of the Corporation this thirty first of the month of Octobre One thousand eight hundred and ninety three.

*Jules Bouchard*  
 Jules Bouchard  
 Sec-Treasurer

OFFICE OF THE COUNCIL  
TOWN-HALL No 3 PLACE  
ST HENRI



P23/E2,99

3 4 0 4

No 5284  
Avis et retour de  
Role d'evaluation le  
31 Octobre 1893

ST HENRI  
TOWN-HALL No 3 PLACE  
OFFICE OF THE COUNCIL

Sec-Treasurer

Julien Bernier

and eight hundred and ninety three.

Corporation this thirty first of the month of October One thousand  
Given at St Henri under my hand and the seal of the  
same from this date.

*St. Henri*  
*Julien Bernier*

*Faint mirrored text from the reverse side of the page.*

P23/E2,99

N<sup>o</sup>

1893

Communtation  
de taux de frage  
par  
Les Syndics des Che-  
mins à Barrires de  
Montreal  
en faveur de  
La Ville de St. Henri

L'an mil huit cent  
quatre-vingt-treize le  
jour du mois de

Devant M<sup>e</sup> Onésime  
Marin, notaire public soussi-  
gné pour la Province de Québec  
en Canada, résidant et pra-  
tiquant en la Cité et le dis-  
trict de Montreal, dans la  
dite province

Ont comparu:

Les Syndics ou Commis-  
saires des Chemins à Barrires  
de Montreal ayant leur principal  
bureau d'affaires en la dite cité de  
Montreal, corps politique et incor-  
poré par une ordonnance passé  
dans la troisième année du règne  
de sa Majesté - chap. 31 intitulée -  
"Ordonnance pour pourvoir à l'i-  
mélioration des Chemins dans le  
voisinage de la Cité de Montreal  
et y conduisant" et ses amendements,  
les dits Syndics agissant avec pré-  
sentes par Richard White, Ecuyer  
leur président et par Simon -  
Mandow Genier, leur secrétaire,  
tous deux résidant en la dite cité  
de Montreal et dument autorisés  
pour l'effet des présentes par une  
résolution du bureau des ~~directors~~ dits  
Syndics, adoptée à leur assemblée  
tenue

tenue le  
dont copie restera annexée à la minute  
des présentes signée par le notaire sous  
signé ~~me~~ me ~~notaire~~ notaire

parties aux présentes de première part,  
Et "La Ville de St. Henri  
de Montreal" corps politique et  
incorporé, ayant sa principale place  
d'affaires à l'Hotel de Ville dans la  
dite Ville de St. Henri ici represen-  
tée et agissant par

tous deux de la dite "Ville de St. Henri"  
dûment autorisés à l'effet des pré-  
sentes par une résolution adoptée  
à une assemblée du Conseil de la  
dite Ville tenue le

Je déclare au no-  
taire soussigné

et dont copie restera an-  
nexée à la minute des présentes après  
avoir été signée par le notaire sous  
signé ~~me~~ me ~~notaire~~ notaire

parties aux présentes de deuxième part  
Lesquelles parties aux présen-  
tes de part et d'autre ont fait entre-  
elles les marchés et conventions sui-  
vant savoir:

Pour la considération et  
aux conditions ci-après exprimées  
Les dits Syndics des Chemins à Paris  
accordent à toutes les personnes rési-  
dant dans les limites de la dite Ville  
de

de St. Henri le droit, pour se rendre en la dite cité de Montréal ou pour communiquer d'un lieu à un autre dans les limites de la dite Ville, de passer et repasser quand bon leur semblera, sans payer aucun taxa de friage qu'il fait barrière ou non dans et sur cette partie des Chemins des dits Syndics appelée "Chemin de Lachine en haut" (Upper Lachine Road) située dans les limites de la dite Ville de St. Henri ou elle porte le nom de rue Notre-Dame; la dite partie de chemin, ayant une longueur de  
 par une largeur irrégulière et s'étendant des limites sud-ouest de la Cité de St<sup>e</sup> Eulgiande jusqu'à

Il est bien entendu et compris que les dites personnes résidant dans les limites de la municipalité de la dite Ville de St. Henri, pourront se rendre dans la dite Cité de Montréal non-seulement par la dite rue Notre-Dame, mais encore par toute autre route, rue ou chemin qui plus tard pourrait partir des limites de la dite Cité et joindre le dit chemin, pourvu que ce soit dans les limites ci-dessus indiquées; mais les personnes jouissant du privilège présentement accordé

accordé n'ayant pas le droit en vertu des présentes de passer aucune barrière sur aucun des chemins qui sont sous le contrôle des dits Syndics au delà des limites ci-dessus fixées sans payer le taux de frage exigé de toute personne voyageant sur les dits chemins, les dits parties déclarant que leur intention en faisant la présente convention est que les personnes résidant dans les limites de la dite Ville de St. Henri, aient le droit, sans payer de taux de frage, de communiquer en aucun lieu dans les limites ~~de~~ ci-dessus fixées et de se rendre en la dite cité de Montréal par aucune route, rue ou chemin que ce soit, pourvu que telle route, rue ou chemin débouche et soit ouverte dans les limites ci-dessus mentionnées et conduise directement en la dite cité.

La dite "Ville de St. Henri" et toute personne résidant dans les limites sous son contrôle, pour jouir du présent privilège ne devra se servir sur ~~la~~ dits parties de chemins que des voitures au pair d'hui en usage dans cette localité, et personne n'aura le droit de réclamer le dit privilège pour aucune voiture publique, diligence, ligne d'Omnibus &c., qu'en <sup>cas</sup> ~~en~~ cas <sup>de</sup> devoir.

devoir établir entre la cité de Montréal et la dite Ville de St. Henri; Exception est cependant faite en faveur de toute ligne de char électrique qui pourrait être établie dans la dite municipalité.

Il est aussi convenu entre les parties que la dite "Ville de St. Henri" devra fournir aux dits Syndics aussitôt qu'ils l'en requerront, une liste correcte et certifiée, contenant les noms de toutes les personnes résidant dans les limites sous son contrôle et qui en vertu des présentes auront le droit de réclamer le privilège présentement accordé.

La dite "Ville de St. Henri" s'engage de plus à entretenir pendant la dite partie de chemins en bon ordre en toute saison de l'année pendant toute la durée du présent marché, et ce à la satisfaction des dits Syndics et aux lieux et places de ces derniers de remplir et exécuter toutes les charges contractées par les dits Syndics au sujet des dits chemins, et en général de remplir et exécuter toutes les charges et obligations qui sont imposées aux dits Syndics par les actes et ordonnances plus haut cités et ceux qui les amendent, concernant l'entretien des dits chemins, de manière que les dits Syndics n'en soient jamais troublés.

troublés ni inquiétés; la dite "Ville de St. Henri" promettant indemniser les dits Syndics de toutes sommes d'argent que ces derniers pourraient avoir à payer par le fait du mauvais état de la dite partie de chemins.

La présente convention est faite pour et moyennant ~~les frais ou somme de~~ une somme annuelle de cinq cents francs ~~par mille du dit chemin faisant une somme de~~

~~par année~~ que la dite Ville de St. Henri s'engage de payer aux dits Syndics à l'avance le premier de Novembre chaque année tant que la présente convention subsistera ~~avec~~ entre les parties.

Les présentes conventions sont faites pour dix années à compter du premier de Novembre, courant (1893)

La dite Ville de St. Henri paiera le coût des présentes et d'une copie d'icelles pour les dits Syndics.

Donné acte: Fait et passé en la dite cité de Montreal le jour, mois et an en premier lieu écrits sous le numéro dix-sept mille

du notaire des actes du dit M<sup>rs</sup> O. Mann - notaire soussigné. Et après lecture faite aux parties elles ont signé

les

**P23/E2,99**

les présentes en présence du dit no-  
taire qui a aussi signé.

No 54840

Computation  
de chemin de passage  
Montreal Saint-Roch  
Quart. 1893

1 Nov 1893

P23/E2,99

54840

P23/E2,99

Ville St. Henri Nov 2/93

A son Honneur M Lemaire  
A Mess. les Conseillers de la Ville St. Henri

Messieurs

Je propose de vous  
fournir toute la pierre dont  
avez de besoin aux montants  
de cinq cent toises a raison de  
onze dollars et demi (\$11<sup>50</sup>) par toise  
renché au lieu et place désigné  
par vous et à la satisfaction  
de votre Honorable Conseil.

J'ai l'honneur  
de me souvenir votre très humble serv.

Pierre Gougeon  
122 St. Philippe  
Ville St. Henri

No 5485

Pierre Cougeon  
Commission  
pour pierre

2 Nov 1893

P23/E2,99

5485

P23/E2,99

Sainte-Geneviève 3 Nov 1843

Monsieur.

Nous avons par inadvertance oublié d'inclure cette lettre avec la resolution que nous vous avons envoyée

Votre très dévoué

J. H. L.

P23/E2,99

Sainte-Cunégonde 31 Octobre 1893.

Monsieur

Je vous inclus copie d'une résolution de ce Conseil relativement à la construction d'un pont sur le canal Lachine à l'avenue Atwater. Des arrangements ont été faits avec la Cie. G.T.R. pour la pose de barrières à la traverse de son chemin; la Cité de Montréal est à macadamiser l'avenue, de la rue Ste. Catherine à la rue St. Antoine; les municipalités de St. Henri et de Sainte-Cunégonde vont incessamment la macadamiser, de la rue St. Antoine au canal Lachine; la cité de Montréal et la municipalité de Verdun sont prêtes à faire leur part pour la continuer jusqu'au chemin du bas de Lachine, de sorte qu'il ne reste plus qu'à assurer la construction à cet endroit d'un pont traversant le canal pour compléter ce grand boulevard.

Espérant Monsieur que ce projet rencontrera votre approbation, je vous prierai de bien vouloir joindre vos efforts, aux miens pour demander à votre conseil d'insister auprès du gouvernement pour la construction de ce pont

Veuillez bien me croire Monsieur  
Votre très dévoué



P23/E2,99

Extrait du Livre des Délibérations du Conseil de la  
Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal  
Séance du 25 Octobre 1893.

Considérant:- que dans l'intérêt du commerce et de l'industrie et pour faciliter les communications entre les municipalités situées au nord et celles situées au sud du canal, il serait opportun de continuer la rue Atwater au moyen d'un pont sur le canal jusqu'au chemin du bas de Lachine et de faire de cette avenue un grand boulevard qui communiquera avec le chemin de Lachine, la rue Sherbrooke et le Parc Mont Royal, formerait la plus belle promenade de l'île de Montréal, considérant aussi que le pont de la rue Napoléon ne suffit plus aux besoins du commerce il est, Résolu:- de prier les Conseils Municipaux de Montréal, de St. Henri, de la Côte St. Antoine, de Verdun de Lachine, et de Notre-Dame de Grâce de vouloir bien se joindre à Ste. Cunégonde pour demander que le gouvernement construise un pont à la rue Atwater et que copie de cette résolution soit adressée à ces différentes municipalités

*1909  
12-28*

*Vraie copie*  
*St. Ducharme*  
*Truffier*

P23/E2,99

N<sup>o</sup> 5485A

Lettre & Résolution  
de J. Guise  
sur la construction

D'un pont sur le  
canal Lachine  
à la descente  
3 Nov 1873

facilité et de l'éviter de perdre au grand pontevant  
un moyen d'un pont sur le canal Lachine, au chemin du pont de  
ce canal, il serait opportun de construire la rue de l'Église  
municipalité situées au nord et celles situées au sud  
d'être et pour faciliter les communications entre les  
conseils municipaux de la ville L. Interdit au commerce et de L. In-

Reçu le 25 Octobre 1873.

Cité de Saint-Jacques-Lachine

Extrait du livre des délibérations de la ville de

P23/E2,99



5486

ST-HENRI, Municipalité  
Dossiers

ST-HENRI, Station du Grand Trunk Rly.

- 1893      Projet de construction d'une station de chemin  
de fer dans la municipalité de St-Henri. Croquis  
de la bâtisse projetée soumis.
- 1897      Crédit de \$2,500 pour quote-part de la municipa-  
lité de Saint-Henri dans la construction de ladite  
station de chemin de fer. Somme additionnelle de  
\$1,800 demandée subséquemment par la Cie du Grand  
Tronc.

P23/E2,99

Dossiers inclus  
Fiches faites:

St-Henri municipalité  
Dossiers

- 5486 ✓
- 7100 ✓
- 7121<sup>a</sup> ✓
- 7203 ✓

P23/E2,99

5 4 8 6

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

GENERAL ASSISTANT'S OFFICE

MONTREAL,

7203

St Henri, mun

Dossier

James G. 1897

Dear Sir,

I have to ask you to send me a cheque as early as possible for eighteen hundred dollars (\$1800.00) the further proportion due by the Town of St. Henri towards the cost of the new station building and unmet oblig. We want to get this matter now cleared up in order that other questions can be dealt with.

Yours truly,

*W. H. ...*  
 General Assst.

Mr. Levesque  
 Secretary & Treasurer  
 Town of St. Henri  
 Montreal

P23/E2,99

No 7203

Le J.R. du Re  
balance des  
pour construction  
du Depot.

9 Juin 1897



GRAND TIRAGE AU LANC SYSTEM

2480

P23/E2,99

5 4 8 6

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM  
GENERAL ASSISTANT'S OFFICE

7121<sup>a</sup>  
St Henri Municipalité  
Associé.

MONTREAL, June 30th, 1897

L. N. Senecal Esq  
Secretary & Treasurer  
Town of St Henri( Montreal )

Dear Sir:-

I have not yet heard from you in regard to the contribution of St Henri due on account of the new station. I shall be glad to have a cheque at your earliest convenience. *2/1000*

Yours truly,

*William A. H.*  
General Assistant

P23/E2,99

No 9133a

G. J. R. de la Re  
 contribution des  
 de pots neuf.

30 June 1897

P23/E2,99

7100  
St-Henri  
municipalité  
Dossiers.

12 mars 1897.

La question Clémentine est déférée à  
l'avis de la Cité pour informations —

Lecture est faite d'une lettre de Monsieur  
Maurice du G.T.B. transmettant un  
état des déboursés pour la construction de la  
nouvelle gare à St-Henri et demandant  
un cheque de \$2500<sup>00</sup>. Le Greffier reçoit  
instruction de préparer un cheque et M. le  
Maire et le Greffier sont autorisés à signer le  
dit cheque —

La question de l'ouverture de la rue Maria  
est déférée à l'avis de la Cité pour savoir  
si le Conseil est obligé de procéder sans délai  
à l'ouverture de cette rue.

et la séance est levée

J. M. Senechal  
Greffier & Co

Ernest Guay  
Président

No 7100  
Maire General  
Emilie Latour  
Re construction  
Proprietaire.  
S. J. Rivie cons-  
truction de la  
nouvelle gare  
17 Mars 1897



P23/E2,99

5480

P23/E2,99

5 4 8 6

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

GENERAL MANAGER'S OFFICE

MONTREAL. November 6th 1893.

5486  
St Henri, Mon.  
Dossiers T.

Enclosure

Dear Sir:-

I have had the pleasure to receive your letter of the 3rd inst.

At our conference in June last it was explained that the arrangements which are in existence in connection with cheap or commutation tickets are the result of agreements, and that it would not be practicable to change them without conferences with other Companies which carry in competition with the Grand Trunk. After the conference, which I undertook should be had on the subject, it was found that so large an area of territory would be involved if any changes were made and that the St. Henri tickets were already on so cheap a scale, that it would not be in the interest of the Companies concerned, to make any change. I am, therefore, under the necessity of stating that the alteration desired cannot be carried into effect.

With reference to the proposed new Station at St. Henri, I enclose plans showing what can be accomplished, No 2 at a cost of \$10,000, No 3 for \$13,000. It has also been represented to me that great convenience would be experienced by the Town of St. Henri were the Company to construct a Freight Shed there, and a third plan is enclosed showing the site of such a Shed, which could be provided at a cost of \$3,500. The entire cost, there-

P23/E2,99

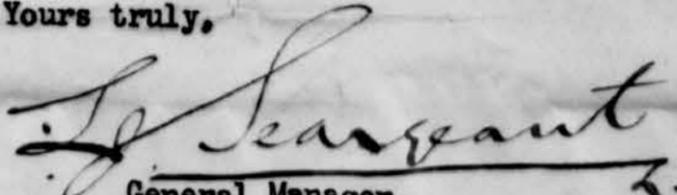
fore, of what I understand to be required to meet the wishes of the Town would be in the one case \$13,500, and in the other \$16,500.

As I have already explained to you the Company is not prepared at the present time to enter upon Station improvements, more especially where they are of an ornamental character, and accommodation exists already sufficient to meet the Company's requirements. At the same time if the representatives of the Town of St. Henri should be prepared to make a liberal contribution towards the outlay above mentioned, the subject shall be taken into consideration.

As regards the construction of a crossing and its opening for public use, at Atwater Avenue, I cannot do better than send you the enclosed copy of a letter which I addressed to Mr Ducharme on the 28th October last showing the present position of that matter.

I will ask you to return the enclosed plans after they have been dealt with.

Yours truly,

  
General Manager.

Jules Beauchamp, Esq.  
Secretary Treasurer,  
Corporation de la Ville de St. Henri,  
St. Henri de Montreal ,

P23/E2,99

Grand Trunk Railway Company Of Canada.  
General Manager's Office  
Montreal, 28th October 1893.

Dear Sir:-

Your letter of the 12th. ultimo, to this Company's Chief Engineer, applying for the erection and maintenance of a gate, at Atwater Avenue, under the agreement made with the Municipalities, has been referred to me, with the suggestion that the work had better be left to the spring, owing to the lateness of the season, to perform work of the kind. I desire, however, to meet your wishes, as far as may be practicable, but, as a preliminary, have to remind you that, under the agreement of the 23rd July, 1891, ( clause 3 ), it became incumbent upon the Corporations of Ste. Cunegonde and St. Henri to pay one fourth each of the estimated cost of gate appliances and shelters, the sum for division being \$1,000., or \$250. to each Corporation, and one half by this Company.

Yours truly,

L. J. Seargeant

General Manager.

G. N. Ducharme, Esq.  
City Clerk,  
Ste. Cunegonde, de Montreal

Lesieur

de la Ville de Montréal

à Monsieur le Maire

No 5486

H. Y. P. Lettre et plan  
de la nouvelle  
Lieu Le Mar 1896

Le Maire de la Ville de Montréal,  
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
un plan et une lettre relative à  
la proposition de construire  
une nouvelle rue dans le quartier  
de la Nouvelle-Lieu.  
Le plan est dressé par l'ingénieur  
en chef de la Ville, et la lettre  
explique les motifs de cette  
proposition.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'assurance de ma haute estime et  
de mon profond respect.

Le Maire

Montréal, le 20 Mars 1896

P23/E2,99

5 4 8 6

P23/E2,99

5786

N<sup>o</sup> 2

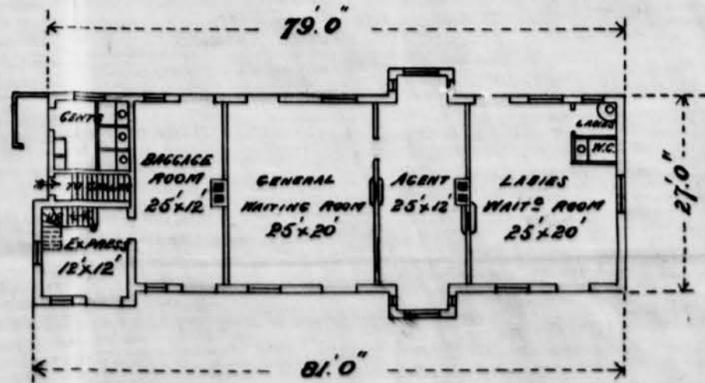


— END ELEVATION —



— ELEVATION —

— ST. HENRI —  
— PROPOSED NEW STATION —  
— SCALE 20 FT. = 1 INCH —



— PLAN —

P23/E2,99

5 7 8 6

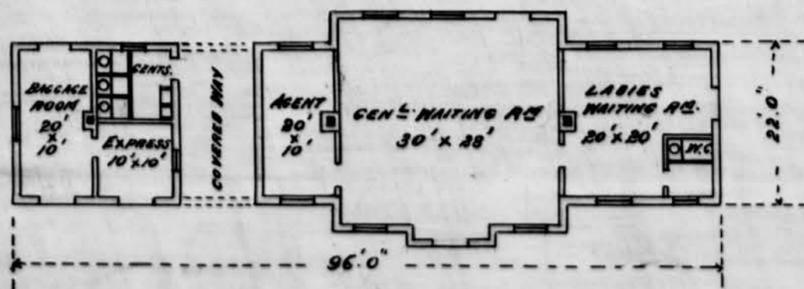
N<sup>o</sup> 3



NORTH ELEVATION



WEST ELEVATION



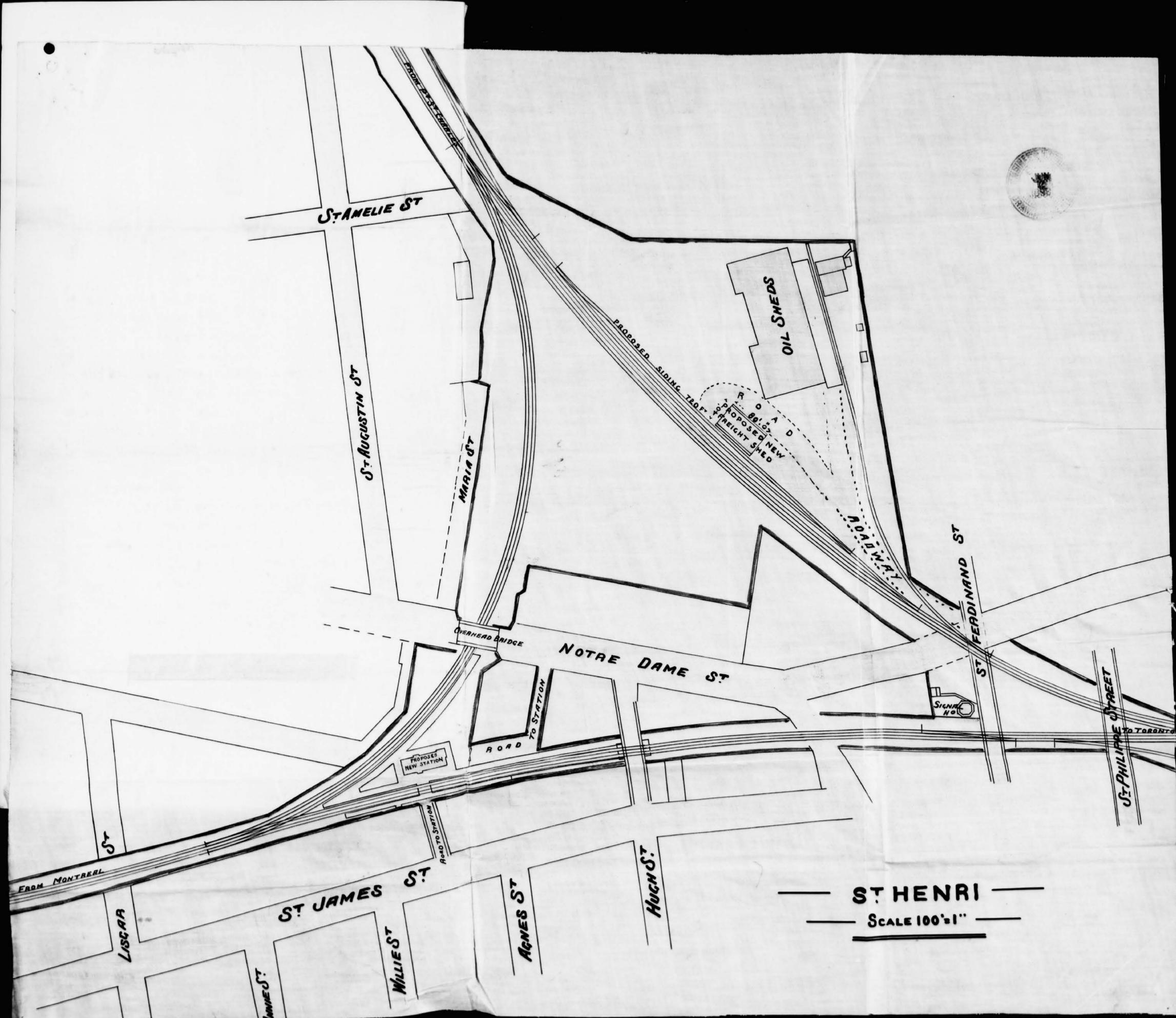
PLAN

ST. HENRI  
PROPOSED NEW STATION  
SCALE 20 FT. = 1 INCH

5 4 8 6

P23/E2,99

Cm 1 2 3 4 5 6



ST HENRI  
 SCALE 100' = 1"

5 4 8 1

P23/E2,99

HUTCHINSON & OUGHTRED,  
ADVOCATES.  
M. HUTCHINSON. A. R. OUGHTRED.  
BELL TELEPHONE NO. 1971.

WADDELL BUILDING, 30 ST. JOHN ST.,

Montreal, 9th November 1893. 189

Ferdinand Dagenais Esq.  
Mayor,  
St. Henry, Que.

Dear Sir:-

Regarding the taking away of earth on the street below the Glen bridge I thought there would be no difficulty about it, but after conferring with the Road Master, and the Chairman of the Road Committee I find that some parties would be sure to complain very much if we allowed you to take away this earth. Mr. Bulmer and others are very anxious that a gully a little farther West should be filled in, and that any surplus earth should be used for this purpose. I am therefore obliged to say that we are not able to accommodate you. In the meantime I believe our Road Master has drawn away some of the earth so as to make the road perfectly safe for passengers.

Yours truly,

*M. Hutchinson*

5487

P23/E2,99

No 5487  
Lettre de Hutchison  
& Outhred avec  
de terrain de la  
Ile  
9 Nov 93

21.11.93  
MAYOR  
Dokunja East

AKOUMIC  
27 NOV 1993

RECEIVED  
MAYORAL OFFICE

RECEIVED  
MAYORAL OFFICE

RECEIVED

*[Handwritten signature]*

RECEIVED

*[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

P23/E2,99

Montreal  
Nov 11 1853.

Jules J. Bruneau Esq  
Notary Public  
Town of St. Henry.

Dear Sir

On behalf of the Assessors of  
the lot 10 Map 10 they to say that  
they are now prepared to sell to the  
Municipality of the Town of St. Henry  
such portion of the Glebe property

(lot 10 Map 10) as may be necessary  
to continue in St. Henry the road  
through the Glebe recently constructed  
by the Municipality of the St. Antoine

Will you kindly bring this matter  
before the Council as early as convenient.  
I am,

Yours respectfully  
Jules J. Bruneau  
Notary Public

No 5488  
Lettre de Louis de la  
Re terrain de la  
Cler  
10 Nov 93

P23/E2,99

5488

5 4 8 4

P23/E2,99

BAND  
AND CIRCULAR  
SAW-MILLS  
ENGINES  
BOILERS  
BRICK MACHINERY  
PLANERS  
GRINDERS  
GRIP PULLEYS

**WATEROUS  
BRANTFORD  
CANADA**

HIGH GRADE  
MACHINERY

ALWAYS ADDRESS WATEROUS ENGINE WORKS CO., LTD.

C. H. WATEROUS, PRESIDENT AND GEN'L. MANAGER  
J. E. WATEROUS, VICE-PRESIDENT  
FRED. T. WILKES, SECY.-TREAS.

ALL AGREEMENTS ARE TAKEN SUBJECT TO THE APPROVAL OF THE COMPANY AT BRANTFORD,  
AND ARE CONTINGENT UPON STRIKES, ACCIDENTS AND OTHER DELAYS UNAVOIDABLE,  
OR BEYOND OUR CONTROL.

Nov. 13th. 1893.

Mr. Clement Lafleur,

117 St. Augustine St. St. Henri, Montreal, Que.

Dear Sir:-

Since your visit here we have ordered the model of the Aerial truck, which is in Winnipeg, to be sent direct to Montreal, for the benefit of the rest of your Council who did not have an opportunity of see the truck we furnished our City Fire Dept.

On <sup>arrival</sup> receipt of this our Mr. Waterous would be glad to meet your Council and show you the working of the truck, and at the same time name you our lowest price for same.

We herewith give you a list of the equipments furnished with the truck. Length over all 40ft. Height over all 7ft. Length of frame 20ft. Hub to hub 15ft. 7". Track 4ft.9". Platform spring front and half rear. Homogeneous steel axles. One 50ft. aerial extension ladder. One 35ft. extension ladder. One 20ft. single ladder. One 16ft. roof ladder. One 14ft. roof ladder. Four pipe poles. One lifting pole, hook, chain and rope. Two chemicals and charged with boxes for same. Two fire axes. Two pick axes. One steel crowbar. Two pitch forks. Two shovels and two brooms. Folding seat for driver with foot board. Gong attached to foot board, operated by driver. Brake on hind wheel operated by driver. One door opener. One wire basket. One oil can. One monkey wrench. One hammer.

5 4 8 4

**P23/E2,99**

2- C. L.

One tool box. Foot board on each side for men to ride on. Mud fenders. Four heavy brass lanterns. Brass handrails. Leather cushion. Whip socket. Painted as desired, usually English vermilion, blue ladders gold striped. Auxiliary equipments complete.

The above will give you a fair idea of how the truck is made and equipped. Hoping to have the pleasure of hearing from you at an early date, we beg to remain,

Yours truly,

Waterous Engine Works Co. Ltd.



No 5489  
Lettre de Bravelfont  
de schelle.

13 nov 93

P23/E2,99

5484

P23/E2,99

Ville St. Henri Nov. 14/93

Monsieur J. Beauchamp, Sd.

Veuillez envoyer l'inspecteur des  
Bâties sur la rue St. Jacques examiner  
le pignon de la maison de M<sup>rs</sup> Lecavalier  
à au côté du Numéro officiel 1558  
qui menace de tomber et qui est  
très dangereux pour les ouvriers qui travaillent  
près de là je desirais qu'il soit condamné  
immédiatement par l'inspecteur

ce la se fera sous obligation  
Votre etc

J. R. Lenoir

P23/E2,99

544

N<sup>o</sup> 5490

Lettre de H. M.  
Genoir Re Oligie  
ment de la kin  
de Jacques + e

14 Nov. 1893

JMB

P23/E2,99

Montréal, 15 Nov. 1893 -

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M.M. LES CONSEILLERS DE LA VILLE  
DE ST. HENRI -

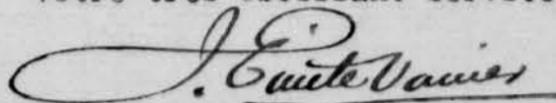
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointes  
trois factures telles que ci-dessous détaillées et révisées  
pour matériaux fournis à votre corporation et employés sur  
les travaux d'égoût de la rue Notre Dame de Gareau à chemin  
de la Côte St. Paul -

|                  |          |                 |
|------------------|----------|-----------------|
| Stephen Gosselin | sable    | \$ 87.00        |
| Jos. Décarrie    | brique - | 390.40          |
| Jas. K. Ward     | bois     | 110.93          |
| TOTAL -          |          | <u>\$588.33</u> |

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -



INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI

P23/E2,99

5 4 4 0 A  
Montréal, 15 Novembre 1893

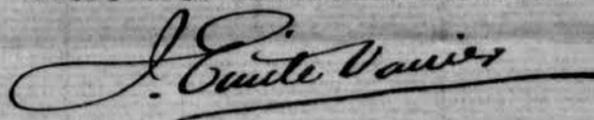
A son Honneur le Maire et à  
M.M. les Conseillers de la Ville de  
St. Henri -

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que le compte de  
la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc, soit \$40.00,  
pour travaux exécutés sur la voie à la rue Hallowell lors  
de la construction de l'égoût cette année peut maintenant  
être payé tel que réclamé. -

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -



INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI

P23/E2,99

N<sup>o</sup> 5490A  
 Rapport de H.C.  
 Venu de la facture  
 pour de matériaux  
 employés sur note  
 D'une de garage  
 à chemin de  
 St. Paul  
 15 Nov 1895

*[Signature]*

Les Comptes de H.C. Ville de  
 Montréal, le 15 Nov 1895

RECEVU PAR LE COMPTABLE DE LA VILLE DE ST. PAUL



P23/E2,99

N<sup>o</sup> 4 5491

Lettre de J. C. Vanier  
Re changement  
de ligne Rue St  
Jacques d'ici ya  
bien -

15 November 1895

*J. C. Vanier*

Je vous prie de vouloir bien me faire passer vos adresses à cet  
effet et en besoin me faire passer de connaître l'adresse de  
votre collection.

En votre connaissance à J. Vanier -

Je vous prie de

Agreez bien s'il vous

LE GOUVERNEUR ALBERT DE SAINT-JACQUES

STIMULANT BREVET

Je vous prie de vouloir bien me faire passer vos adresses à cet  
effet et en besoin me faire passer de connaître l'adresse de  
votre collection.

P23/E2,99



TOUJOURS PRÊT

Département du Feu  
Quartiers Généraux de l'Ingénieur en Chef du Département du Feu  
RUE STE. URSULE.

Québec, 18 Nov 1893

Son Honneur le Maire  
St. Henri

Monsieur le Maire

J'ai pu l'honneur de vous informer que j'apprends par  
le journal "Le Monde" de Montréal que votre Honn-  
capacité est sur le point d'acheter une échelle que je  
suppose être une échelle de sauvetage alors je  
crois de mon devoir comme homme pratique de vous  
offrir et en construire une que j'ai sous commande  
comme étant j'aurais été supérieur à toute autre comme  
appareil pratique sur tous les points tant qu'à  
son poids, sa simplicité à manœuvrer, sa vitesse,  
sa solidité, et aussi son prix. Elle est formée d'un  
appareil de sauvetage le plus efficace pour une  
brigade de feu. Si votre Conseil desire je pourrais  
vous rencontrer avec un petit modèle et présenter le  
tout ensemble je dois vous dire que j'ai amélioré de beaucoup  
sur celle que j'ai vendue à Montréal et que mon échelle  
peut servir de ce que l'on appelle Water Tower comme  
il veut avoir à Montréal qui coûte les yeux de la tête  
et qui ne rendra certainement pas les services que mon  
échelle rendra Veuillez Monsieur le Maire accepter mes  
respects les plus distingués et me croire  
V. S. P. de  
Philippe Dorval  
Chef Dept. Feu

No 54910

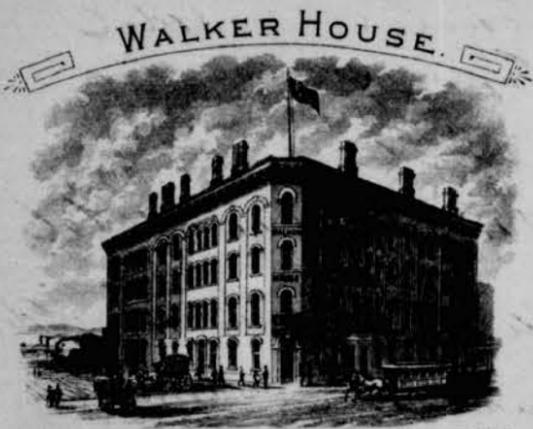
Philippe Corval  
Ri schelle

18 Nov 93

P23/E2,99

54411

P23/E2,99



Walker House

COR. OF YORK & FRONT STREETS

DAVID WALKER.  
Proprietor.

Toronto Nov 19<sup>th</sup> 1893

To Mayor Council St Henri

Dear Sirs — On my way home I have just tho't  
if you purchase a Preston Truck it will cost you \$1000.  
or \$800. a year to maintain for days of 2 extra men it needs  
to raise it over ours — I also noticed their is 50 feet only  
\$2400 — ours 70 feet \$2600. which is best you should get when  
you intend to use 2 Horses — Remember our lifts up outside or  
back end from Centre, 2 men easily does it — Preston forced  
from butt 4 men, or 3 if small size 50 feet. This Truck is to  
last you a life time, hence go slow — ask all makers to bring one  
to St. Henri & you will buy the best, we will come all at our own  
cost — if we are not ahead in all points we go back home — & you will  
then after public test only take the best — if you don't take this  
course you will regret it for all time — because you will  
be saddled with a poor one if no competition — but  
public competition you will get to select the best  
ever produced.

I noticed Waterous did not  
tell you as we did ours all British Columbia fine — perfect —  
neither did he guarantee 2 men could raise it as we did a 90 foot one  
with 2 men to raise a Preston. Merus <sup>with</sup> thousands & thousands of Dollars  
in few years maintenance — So high easily tipped over — ours much  
lower down cant tip over — in fact everything is our favor, & only  
a public test will prove it. — But again I repeat our 50 foot  
extension \$750. Technical Engine per letter of <sup>James</sup> <sup>Walker</sup> <sup>Proprietor</sup> Mr. J. Ronald

P23/E2,99

Please remember we hold the Centennial Medal  
and the British Silver medal  
and the Canadian Gold medal  
and the World's Fair 1<sup>st</sup> Prize Medal

All for Fire appliances - Aerial Truck Ladders  
& Fire Steamers - no other Canadian Firm

Can show you a solitary medal or award of  
any kind for merit - surely this means  
a suggestion very strong to you to allow us  
to publicly compete for your patronage  
- all at our own cost - to prove to you  
how much ahead we are in our goods!!

Just notify all makers you wish to purchase  
an Aerial Truck & Ladders to extend say 60. 70. 80. - 90 ft.  
- what you wish - but let it be say 70<sup>feet</sup> as you but size -  
so that each maker will bring same size & agree to buy  
the one that is raised & handled by fewest men & otherwise  
the best - each maker to come & go at his own  
cost - we will bind ourselves to come with  
any kind you ask for (2 Horses of course)  
or if you decide to have smaller one 50 feet  
extension - Bangor style - like our small one \$750. not  
called aerial because not raised on the truck - then we  
will bring it <sup>1 Horse</sup> but we must bring both sizes - to  
cover for freight - will only bring what you ask for  
& let all other makers do same - then rest assured  
you will get the best the market's produce. - this gentleman  
is your only safe course - you will be led astray  
to buy from any model - because you can't tell anything about  
the actual one from a model - let all bring real thing &  
you are sure to get best - J.D.R.

P23/E2,99

Walker House

DAVID WALKER  
Proprietor.

COR. OF YORK & FRONT

Toronto

189

P.S. I am pleased to learn since arriving here - from newspapers that our World's Fair 1<sup>st</sup> Prize steamer has been sold to Regina the Capital of N.W.T. It is now on its way here from Chicago - all the cities & towns in N.W.T. have our steamers all the way to Macrae from Owen Sound, inclusive; Materons can't sell one - took three up had to take them all back - & you might ask the reason why? Simply because they have proved by public testing to be so inferior to ours the people won't have them - he has never sold a solitary one in competition upon merit.

These are sure pointers to guide you on the Truck purchase

Sincerely yours in dead earnest

Jno. D. Ronald

Come St. Paul will tell you same  
also Miss du Loap & Campbell

P23/E2,99

Walker House

DAVID WALKER  
Proprietor.

COR. OF YORK & FR

Toronto

189

P.S. I am pleased to learn since arriving here - from newspapers that our World's Fair 1<sup>st</sup> Prize steamer has been sold to Regina the Capital of N.W.T. It is now on its way there from Chicago - all the Cities & Towns in N.W. have our steamers all the way to Macrauer from Menominee, inclusive; Materous can't sell one - took three up had to take them all back - if you might ask the reason why? Simply because they have proved by public testing to be so inferior to ours the people won't have them - he has never sold a solitary one in competition upon merit.

These are sure pointers to guide you on the Truck purchase

Sincerely yours in dead earnest

Jas. D. Ronald

Cote St. Paul will tell you same.  
also Reine du Nord & Campbellton.

5 4 4 0

P23/E2,99

No 5498

Walker Howe  
Re ehels

Nov 19/93

P23/E2,99

District of Montreal.

Superior Court.

Narcisse Trudel & al

Petitioners

-vs-

La Ville de St Henri

Deft Respondent.

Bill due Messrs Béique & Co., attorneys of the petitioners under judgment rendered 20th November 1893 dismissing petition but with costs against Respondent.

|       |   |               |
|-------|---|---------------|
|       | Payé sur requête                                  | 5.00          |
|       | Signification                                     | 1.50          |
|       | Payé exhibits (3reglements)                       | 15.00         |
|       | Payé cautionnement                                | 3.50          |
| 2.00  | Honoraire sur do                                  | 6.00          |
| 10.00 | Honoraire sur réponse en droit                    | 10.00         |
|       | Signification d'inscription sur réponse en droit  | 30            |
|       | Inscription pour enquête                          | 1.00          |
| 15.00 | Admissions  | 30.00         |
|       | Honoraire sur motion de la defenderesse pour pro- |               |
| 4.00  | duire plaider puis darrein                        | 8.00          |
|       | Inscription au mérite                             | 2.00          |
| 10.00 | Audition au mérite                                | 20.00         |
| 30.00 | Avocats   | 80.00         |
|       | Jugement  | 1.10          |
| 50    | Mémoire de frais                                  | 2.00          |
| 60    | Certificat des frais                              | 1.30          |
|       |   | <u>186.70</u> |

~~114.60~~  
2.10

df  
72.10  
\$ 114.60

P23/E2,99

District of Montreal Superior Court

No 500

Narcisse Trudel vs

- vs -

Petro

La Ville de St. Henri

Defdt

Bill due Messrs Madore & Co. Atty  
of the Defendant under judgment rendered  
on the 20 November 1893 = respecting Petition  
of the Pffs with costs agst The Town of  
St. Henri.

|   |                 |
|---|-----------------|
| Pleas   | \$ 6.00         |
| Joint admissions                                      | 15.00           |
| Merits fee  | 10.00           |
| Attendance on receipt of security                     | 4.00            |
| Motion for supplementary Plea                         | 5.30            |
| Atty  | 40.00           |
| Sub:  | 80              |
| Preparing Bill 1 <sup>50</sup> Certif 70 <sup>4</sup> | 2.20            |
|   | <u>\$ 83.30</u> |

(Notre Mémoire)  
Madore & Co  
Avocats de la Ville de St. Henri

No 5492<sup>A</sup>

No 500  
C. S. M

Marcisse Trudel del  
Petrus

- 05 -

Ville de St-Henri  
Dejak  
Respat

Bill due copy  
for Respondent

Copy  
20/11/93

P23/E2,99

5442A

P23/E2,99

District  
of Montreal

Superior Court

No 248

Dame Corinne Labbé  
Pettr for certiorariFerdinand Richard  
Defdt

La Ville de Saint Henri

Mise en cause

Bill due Messrs Madore & La Rochelle  
Atty of the M.C. Cause under Jud: rend:  
29 Nov 1893 maintaining writ of certiorari  
with costs agst mise en cause.

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| Fee on Pettr for writ - | \$ 4.00         |
| " " Joint Admissions    | 15.00           |
| Atty -                  | 10.00           |
| Jud -                   | 80              |
| Preparing Bill          | 1.50            |
| Certif -                | 70              |
|                         | <u>\$ 32.00</u> |

No 298

S. C. M

Dame Corine  
Labbé - Petrus  
for certiorari

Filed: <sup>L</sup> Duchaud  
Defeat

La Ville de St. Henri  
M. E. C.

Bill agst the  
Mise en cause

Copy

P23/E2,99

5442B

P23/E2,99

Province de Québec. )  
District de Montréal) C O U R S U P E R I E U R E .  
No. 298.

DAME CORINNE LABBE. *et vni.*  
AVOCATS Petr. for Certiorari.

-:VS:-

FERDINAND FICHAUD.  
Defdt.

-:&:-

LA VILLE DE SAINT-HENRI.  
Mise-en-cause.

\$

Bill due M.M. Rainville & Co Attys. of the Pe  
titioner under Jud. rend: 29 Nov. 1893 maintaining writ  
of Certiorari with costs agst. Mise-en-cause.

\$

|                             |      |        |      |         |
|-----------------------------|------|--------|------|---------|
| Petition for writ.          | 4.00 | Blff.  | 1.75 | \$ 5.75 |
| Extra copy for service.     |      |        |      | \$ 2.00 |
| Atty on Jud. granting writ. |      |        |      | \$ 4.00 |
| Fee upon affdt. for writ.   |      |        |      | \$ 6.00 |
| Writ & copy                 | 1.30 | Return | 4.80 | \$ 6.10 |
| Fee on joint admissions.    |      |        |      | \$15.00 |
| Ins. Merits.                |      |        |      | \$ 2.00 |
| Atty.                       |      |        |      | \$16.00 |
| Contested.                  |      |        |      | \$ 0.80 |
| Jud.                        |      |        |      | \$ 1.50 |
| Preparing bill.             |      |        |      | \$ 0.70 |
| Certif.                     |      |        |      |         |
|                             |      |        |      | -----   |
|                             |      |        |      | \$59.85 |
|                             |      |        |      | -----   |

A M.M. Madore & Larochelle,  
Avocats de la mise-en-cause & du  
défendeur.

Avis de taxation de ce mémoire, le 2 décembre,  
prochain



P23/E2,99

5442B

no 5492B  
~~Nov 23 1893~~

\*\*\*\*\*

COUR SUPERIEURE.

\*\*\*\*\*

DAME CORINNE LABBE & AL.

Petr. for Certio  
*vari.*

-:VS:-

FERDINAND FICHAUD.

*29/11/93*

Défendeur:

-:&:-

LA VILLE DE SAINT-HENRI.

Mise-en-cause.

\*\*\*\*\*

MEMOIRE DE FRAIS &

AVIS.

\*\*\*\*\*

*Copie pour M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup>  
& Larochelle  
New York Life Bldg  
2<sup>nd</sup> flat*

(Avis copie)

AVOCATS DES DEMANDEURS.

(Signe) Requête, Archimède & Gervais.

NO 1751. 30 NOVEMBRE 1893.

Procès-verbal, à dix heures précises de matin.

-:S:-

P23/E2,99

W. GIDDINNG & SON,  
IRON FOUNDERS AND  
STOVE MANUFACTURERS,

Montreal, Nov 22nd, 1893

Au

Maire et Conseillers de St. Henri.

Messieurs:-

Notre usine pour fondre les tuy-aux est en ce moment à peu près terminée, et nous nous attendons de commencer à couler dans une couple de semaines, tout qu'à notre usine générale, nous en poussons la construction le plus vite possible. Il est de la plus grande importance pour nous autant que pour votre Municipalité d'avoir le chemin de fer posé, afin de connecter au système de chemin de fer établis dans le pays, toutes les usines faisant face au Canal. Tant qu'à nous vu la pesanteur des matériaux que nous avons à expédier et importer nous ne pouvons venir en concurrence avec d'autres places, si nous ne possédons pas cette connection de chemin de fer pour nous faciliter les moyens d'expédier nos marchandises à nos consommateurs. notre Commerce s'étend de Vancouver à l'île du Prince Édouard et nous avons à concourir avec les Manufacturiers dans les provinces d'Ontario, du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle Écosse. Nous avons eu une entre-vue avec les Autorités de la Compagnie du Grand Tronc et ils sont prêts à poser les connections de suite, Pour ce que vous concerne vous êtes qu'il y a toujours eu entente

P23/E2,99

5 4 4 3

W. GINDINENG & SON,  
IRON FOUNDERS AND  
STOVE MANUFACTURERS,  
LEADER

Montreal, Nov 22nd, 1893

que nous devions avoir un chemin de fer entrant dans nos usines, et nous avons toujours pensé qu'il suffisait de vous demander de passer l'ordonnance nécessaire pour pousser l'ouvrage de suite. Tout est prêt maintenant et les Autorités de la Compagnie du Chemin de fer agiront avec promptitude. Il est de la plus Grande importance de ne causer aucun retardement vu que les Compagnie de Chemin de fer peuvent changer leur Police et nous faire attendre si long-temps que notre nouvelle industrie peut avoir de grands desavantages par le fait que d'autres Manufacturiers pourroient vendre audessous de nous et enlever a St. Henri un grand benifice.

Nous vous demandons dans respectueusement de passer une ordonnance au conseil accordant les privileges necessaires pour le chemin de fer.

Vos tres devoues,

*W. Gindineng & Son*

*[Faint, illegible handwriting on the left page]*

No 5493  
Lettre de Clew.  
devenue Re. pour  
de plume de  
chevure de fer  
12 Noo 193

**P23/E2,99**

5 4 4 3

5 4 4 4

P23/E2,99

MONTREAL, 28 JUILLET 1893

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M. M. LES CONSEILLERS DE LA  
VILLE DE ST. HENRI -

MESSIEURS. -

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe  
la troisième et dernière liste de paie des hommes employés  
sur les travaux d'égoûts de la Rue Hallowell (maintenant Ro-  
se de Lima) de St. Jacques à Notre Dame, laquelle liste se  
monte pour la dernière quinzaine écoulée à \$421.00 -

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre obéissant serviteur -



Ing. Ville de St. Henri -

P23/E2,99

EGOÛTS DE LA VILLE DE ST. HENRI  
TRAVAUX 1893.

-----  
ESTIME FINAL DU COÛT DE L'ÉGOÛT DE LA RUE ROSE DE  
LIMA (ANCIENNEMENT HALLOWELL) DE LA RUE ST.  
JACQUES À LA RUE RICHELIEU.

-----  
A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.

LES CONSEILLERS DE LA VILLE ST. HENRI.

MESSEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que l'estimé final du coût des travaux d'égoûts de la rue Rose de Lima se monte à la somme de \$1778.52. Le tout suivant détails donnés ci-dessous.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur.

*J. Emile Vanier*

INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI.

MONTREAL, 24 NOVEMBRE 1893. -

Longueur totale de l'égoût 194 1/3 verges

Hauteur des "manholes" 5 1/3 "

Nombre des couvercles de manholes 1 -

N. B. -

Le coût total de cet égoût avec frais d'ingénieur compris serait de \$1867.44 -

No 5494  
Le Terrain estime  
final se couv des  
cours de la rue  
Rue de Lima de la  
rue Becheux a 1/2 page  
24 No 1893

MAIRIE DE MONTRÉAL  
BUREAU DE LA  
PLANIMÉTRIE

1893

P23/E2,99

5 4 4 4

P23/E2,99

5 4 4 4

| Rue Hallouell                         |                            |                      |         |   |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------------|---------|---|
| Noms du Propriétaire                  | N <sup>o</sup> du Cadastre | subdivision          | front   | # |
| <del>Levesque Jean Bte</del>          | <del>948</del>             |                      |         |   |
| <del>Sauvage Jean Bte</del>           | <del>957</del>             | <del>Partie de</del> |         |   |
| <del>Chapuis J. V. &amp; Condit</del> | <del>958</del>             | <del>Partie de</del> |         |   |
| Mackay la succ <sup>e</sup> du curé   | 958                        | ✓                    | 110.2   |   |
| "                                     | 961                        | ✓                    | 30.0    |   |
| "                                     | 962                        | ✓                    | 30.0    |   |
| "                                     | 963                        | ✓                    | 30.0    |   |
| "                                     | 964                        | ✓                    | 30.0    |   |
| "                                     | 965                        | ✓                    | 30.0    |   |
| "                                     | 966                        | ✓                    | 30.0    |   |
| "                                     | 967                        | ✓                    | 41.8"   |   |
| "                                     | 1072                       | ✓                    | 108.0   |   |
| Grand Trunk                           | cote mur                   |                      | 57.0    |   |
| do do                                 | cote lat                   |                      | 57.0    |   |
| Ingersoll Rock Hull Bay               | 941                        | 129                  | ✓ 110.6 |   |
| Brown la succ <sup>e</sup> de Alfred  | "                          | 118                  | ✓ 30.0  |   |
| do do                                 | "                          | 82                   | 82.0"   |   |
| Sepulchre de la Minorite des          | "                          | 80                   | 82.0    |   |
| do do                                 | "                          | 42                   | 82.0"   |   |
| <del>Morin Euclide</del>              | "                          | <del>40</del>        | ✓       |   |
| <del>David David</del>                | "                          | +                    |         |   |
| GTR                                   |                            |                      |         |   |

non copie au net et jointe  
*J. P.*

P23/E2,99

5 4 4 4

Rue Hallowell

| Nom du Propriétaire          | N <sup>o</sup> du cadastre | Subdivision | front.  | \$ | C.t. |
|------------------------------|----------------------------|-------------|---------|----|------|
| Blackay la succ: Edouard     | 958                        |             | 110' 2" |    |      |
| " " "                        | 961                        |             | 30' 0"  |    |      |
| " " "                        | 962                        |             | 30' 0"  |    |      |
| " " "                        | 963                        |             | 30' 0"  |    |      |
| " " "                        | 964                        |             | 30' 0"  |    |      |
| " " "                        | 965                        |             | 30' 0"  |    |      |
| " " "                        | 966                        |             | 30' 0"  |    |      |
| " " "                        | 967                        |             | 41' 8"  |    |      |
| " " "                        | 1072                       |             | 108' 0" |    |      |
| Grand Crank.                 | cote ouest.                |             | 57' 0"  |    |      |
| " "                          | cote Est.                  |             | 57' 0"  |    |      |
| Ingersoll Rock Drill Coy.    | 941                        | 129         | 110' 6" |    |      |
| Brown. la succ: Alfred       | "                          | 118         | 30' 0"  |    |      |
| " " "                        | "                          | 82          | 82' 0"  |    |      |
| Syndicat de la minorite Dis: | "                          | 80          | 82' 0"  |    |      |
| " " "                        | "                          | 42          | 82' 0"  |    |      |

No  
J. Vanier Re  
proportion des égouts  
pour la rue  
Hallivell.

P23/E2,99

5 4 4 4

P23/E2,99

EGOÛTS DE LA VILLE DE ST. HENRI

TRAVAUX DE 1893. -

ESTIME FINAL DE COÛT DE L'EGOÛT DE LA RUE NOTRE DAME  
(ANCIENNEMENT ST. JOSEPH) DE LA RUE STE ELISA-  
(ANCIENNEMENT GAREAU) AU CHEMIN  
DE LA CÔTE ST. PAUL.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.

LES CONSEILLERS DE LA VILLE DE ST.

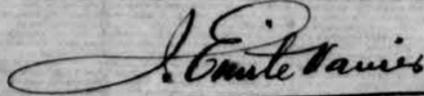
HENRI.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que l'estimé final du  
coût des travaux des égouts de la rue Notre Dame se monte à la  
somme de \$6266.82, le tout suivant détails donnés ci-dessous.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -



INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI.

Montréal, 24 Novembre 1893. -

Longueur totale de l'égout 590 verges

Hauteur des manholes - 15 1/3 "

Nombre des couvercles de man-  
hole - 8 "

N. B. Le coût total de cet égout avec frais d'Ingénieur compris  
serait de \$6580.16

No 3095  
Je soussigné  
final du coit des egouts  
de la rue N. D. de  
la rue St. Elizabeth au  
Chemin de la C. St. Paul  
24 Nov 1893.

*[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. Some words like "MONTREAL" and "1893" are faintly visible.]*

P23/E2,99

5 4 4 5

P23/E2,99

5 4 4 6  
Montréal 27 Novembre 1893.

A Son Honneur le Maire

et à

Messieurs les Conseillers,  
de la Municipalité de

*Sout-Hausi*

Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous faire part que la Compagnie du chemin de fer de ~~sankura~~ ceinture a obtenu le droit de passage dans la Cité de Montréal. Ce privilège a été accordé à la Compagnie par une résolution adoptée à l'unanimité par le conseil de cette Ville.

En conséquence j'ai l'honneur de réitérer la demande que ma compagnie vous faisait le printemps dernier pour obtenir le droit de passer dans votre Municipalité, avec une exemption de taxes pendant vingt cinq ans.

J'ai l'espoir que vous acquiescerez le plus tôt possible à notre respectueuse requête afin de nous permettre d'exécuter promptement cette entreprise dont les résultats devront être très heureux pour toutes les Municipalités de l'Île de Montréal.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

*O. M. Augé*

Président.

*par*  
*Arthur*

No 5496

Or. Augi. Lettre  
Re. permis pour le  
passage pour chemin  
de certitude et exemption  
de taxes

Nov 27/93

P23/E2,99

5445

P23/E2,99

5 4 4  
St Henri le 8 Novembre

A Monsieur le Maire  
et Messieurs les  
Conseillers de la  
Ville St Henri

Messieurs

Je constate  
que mes propriétés 110 172  
et 173 du Cadastre subdivision  
385 sur la Rue St Antoine  
sont évalués à 33600<sup>00</sup> et  
3700<sup>00</sup> ce qui est certainement  
trop car ces deux maisons  
ne me coûtent que 24000<sup>00</sup>  
plus le terrain à 50<sup>00</sup> le pied  
ce qui fait 25000<sup>00</sup>

J'ose espérer Messieurs  
que vous voudrez bien  
reconsidérer votre évaluation  
et que vous voudrez  
justifier à votre  
très humble

Serviteur  
J. Vallières  
552 St Antoine

P23/E2,99

No 5497  
S.D. Vallier  
 plante et robe  
 d'évaluation  
 1893  
 28 Nov 93

No  
 Plante et Robe  
 S.D. Vallier

P23/E2,99

J. A. C. MADORE.

M. G. LA ROCHELLE.

Madore & LaRoche,elle,

Avocats, Procureurs, Commissaires etc.

Batisse : New-York Life, Place d'Armes.

TELEPHONE 9227.

BOITE P. O. 1157.

Montréal. 28 Nov. 1893

Mons Jules Beuchamp  
St-Henri

Cher Monsieur  
La cause de l'écriture  
est inscrite pour une  
enquête pour le 7 Decem-  
bre prochain. Je viens  
d'adresser à Mr l'archi-  
tecte Mc Duff deux états  
de l'architecte. Le sage &  
Hopkins établissant que ça  
couterait autour de \$900 pour  
remettre la propriété dans  
son état premier. Vous sau-  
rez bien voir Monsieur Mc-  
Duff et vous arranger avec  
lui pour faire le plus  
forte preuve possible  
Bien à vous  
M. G. LaRoche,elle

P23/E2,99

Comme à Mac-Duff de se rendre  
à l'Hôtel de ville, se faire de  
l'écriture demain le 1 Dec 1793

no 5498  
Madame & Carrière  
lettre de date de la  
Comme l'écriture  
28 Nov 93

P23/E2,99

Cable address "Montgibb"

MFGIBBON & DAVIDSON.  
ADVOCATES  
R. D. MFGIBBON Q.C.  
PEERS DAVIDSON.  
TELEPHONE NO. 2807

New York Life Building  
Montreal, 29 Nov. 1893

Jules Beauchamp, Esq.

Sec. Treas. Savoir of St. Maurice, P.Q.

Dear Sir

re Bertellet & Savoir of St. Maurice.

We wrote you on the 28<sup>th</sup> Oct. last asking you to send us without delay the contents of this account, which however you failed to do. As an action has now been taken, you have prevented a reasonable settlement which we there had in contemplation. Hurly attend to this matter immediately, & oblige.

Yours truly,

M<sup>c</sup>Gibbon & Davidson

P23/E2,99

No 5499  
M. Lubbock and  
Davidson de  
demande de témoin  
dans l'affaire  
Puthellet  
29 nov 93

P23/E2,99

5 4 4

ADDRESS ALL LETTERS TO THE COMPANY.

*The Manufacturers*

GEO. COODERHAM, ESQ. PRESIDENT.  
WM. BELL, ESQ. }  
S. F. Mc KINNON, ESQ. } VICE PRESIDENTS.

*Accident  
Insurance Company.*

*Inch. F. Ellis,  
Managing Director.*

Montreal

*Agency* November 29th. 189

Jules Beauchamp, Esq .

Secrétaire Trésorier,

Ville StHenry,

Montreal,

Cher Monsieur:-

Nous avons reçu les papiers dans  
le cas de l'épouse de H. Berthelet que nous a-  
vons donné à nos avocats pour la défense.

Nous sommes ,

Vos très dévoués.

*Rolland, Lyman Burnett*  
Gérants Provinciaux.

P23/E2,99

5 4 4 1

No 5499a

Manufacture's  
Letter or Receipt

de la

Beuthele

LOS FLOS DE LA OCA

29 Nov 93

Monsieur

vous donne à nos classes pour les dépenses

le cas de l'échange de marchandises que nous a-

vous avons reçu les dépenses que

vous nous avez:-

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

P23/E2,99

5 5 0 0

No 5500  
Jeanne Cousineau  
lettre de vente  
de son terrain  
sur Notre Dame  
29 No 93

A Son Honneur M. le Maire et  
Messieurs les Conseillers

Ville de St Henri.

Messieurs.

Connaissant l'intention que  
l'on vous prie d'acheter les lots situés  
à l'extrémité Ouest de la rue Notte-  
Dame, je viens vous offrir ceux  
portant les numéros 117-118 de 1703  
à raison de la somme de treize  
cents dollars (\$3000) Cet offre je  
le crois est tout à fait raisonnable  
mais je tiens à vous <sup>dire</sup> (aidez trop)  
que si vous tardez trop, le prix  
pourrait augmenter ou les intérêts

3942.44  
1595  
3958.19

P23/E2,99

que je perdrai et les offres que je  
refuse -

Confiant que vous prendrez la chose  
en considération sous le plus bref  
délai je me sousscris

Votre très humble serviteur

Benjamin Cousineau

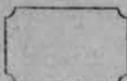
Ville St Henri 29 Novembre 1893 -

P23/E2,99



NORTH BRITISH & MERCANTILE INSURANCE  
COMPANY.

IN YOUR REPLY REFER TO



Agency 18  
Ville de St. Henri 29 Novembre 1883

M<sup>r</sup>. Le Maire et Mess<sup>rs</sup>. les Conseillers de la  
Ville de St. Henri;

Je vous donne avis que M<sup>r</sup>. Aggie Benoit,  
mon caution jusqu'à ce jour, ayant rendu  
sa propriété donnée en garantie, ne peut  
plus être ma caution à l'avenir.

Je vous prie de le décharger et je vous  
offre en remplacement de M<sup>r</sup>. Benoit, la  
personne de M<sup>r</sup>. A. Bissonnette, de St. Henri,  
qui donnera une garantie hypothécaire  
pour jusqu'à concurrence de la somme  
de \$1000 sur une propriété située sur  
la Rue Notre-Dame, dans la ville de  
St. Henri, laquelle est maintenant  
énumérée et désignée sous les numéros  
vingt-six et quatre-vingt-dix-huit sur  
le plan de subdivision officielle du lot  
numéro dix-sept cent cinq des plans et  
livre de renseignements officiels de la Paroisse de  
Montréal.

Veuillez Monsieur le Maire faire passer une  
résolution à cet effet par votre honorable Con-  
seil.

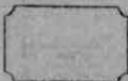
Cette démission est faite par Jules Beauchamp  
SEC-1614

P23/E2,99



NORTH BRITISH & MERCANTILE INSURANCE  
COMPANY.

IN YOUR REPLY REFER TO



Agency

18

Ville de St. Henri, 29 Novembre 1893.

Au Maire et à Messieurs les Conseillers de la  
Ville de St. Henri.

Ayant rendu ma propriété située au  
coin des rues St. Antoine et Regneau dans  
la ville de St. Henri, portant les numéros  
quinze cent trente & quinze cent trente & un  
du Cadastre officiel de la paroisse de Montréal,  
laquelle propriété j'avis hypothéqué en  
faveur de la Corporation de la Ville de  
St. Henri, pour jusqu'à concurrence de la  
somme de \$1000.00, montant de mon cau-  
tionnement que j'ai consenti pour Jules  
Beauchamp suivant acte du 16 Mars 1891,  
devant M. Bissonnette, N. P. et enregistré  
sous le numéro 37497, le 4 Avril 1891,  
je vous donne avis que je ne puis plus  
à l'avenir être la caution de M. Jules  
Beauchamp, comme je l'ai avéré lui-  
même, et je vous donne le présent avis  
en conformité à l'article 4331 des Statuts  
Révisés de la Province de Québec.

En conséquence, je demande la radiation  
de l'hypothèque ci-dessus mentionnée.

Votre serviteur, Aggée Bevoit

No 5507

lettre de transport  
de la caution sur  
Agge Senné a Mr  
Rescomette pour  
Mr Beauchamp  
29 Nov 93

COMBINA

MOBILE BRITISH & MERCANTILE INSURANCE



P23/E2,99

5507

P23/E2,99

5502

No 5502  
Lettre H Thirion  
se plaint que  
sa taxe d'affaire  
est trop élevée  
30 Nov 93

Yoyen \$10

St Henri Novembre 1893  
A Messieurs les  
Conseillers de la ville  
St Henri

Messieurs

Je voudrais savoir  
pour quelle raison qu je  
suis chargé pour ma  
taxe d'affaire comme  
sellier plus que le double  
des années dernières;  
et aussi plus que mon  
confrère qui payent que  
quatre piastres; et moi  
on me demande neuf  
mon commerce est absolu-  
ment le même qu le sien  
sur tout rapport

P23/E2,99

J'espère que vous  
reconsidèrerez la chose  
et que vous me donne-  
rez satisfaction si n'en  
doute pas

Votre serviteur  
Hector Thérien  
Sélier

P23/E2,99

J. A. C. MADORE,

M. G. LA ROCHELLE.

Madore & LaRoche,

Avocats, Procureurs, Commissaires etc.

Batisse: New-York Life, Place d'Armes.

TELEPHONE 9227.

BOITE P. O. 1157.

Montréal. Nov. 29 1898

Cher M. Senécal -

La Virtue est Meunier

Comme M. ~~Senécal~~  
Beauchamp est malade  
veillez donc prendre  
communication de la let-  
tre que je lui ai adressée.

Veillez m'indiquer  
distamment par quel  
intermédiaire M. Maedoff  
architecte, nous con-  
sultez ensemble pour  
avoir les témoignages  
de lui: et envoyer mi me-  
distamment une liste des té-  
moins.

Bien à vous M. G. LaRoche,

P23/E2,99

5 5 0

No 5503

Madame Laroche  
Lettre de son

Virtue

30 Nov 29/93

5 5 0 4  
P23/E2,99

Extract of Minutes of Meeting, of the Council of the Village of Cote St Paul, held thirteenth of November, 1893

WHEREAS, a joint petition to the Government, signed by the residents of Cote St Antoine, St Henry, and Cote St Paul, has been handed to S. Lachapelle Esq., asking for a bridge across the Lachine Canal at Gareau Street of St Henry, and whereas, in the interest of Commerce and Industry and to facilitate the communication between the Municipalities situated North and South of the Lachine Canal, the time is opportune to extend Gareau Street by means of a bridge across the Lachine Canal and to continue the said street to Lower Lachine Road and to make a grand avenue which would connect Lower Lachine, Cote St Paul, St Henry, Cote St Antoine through the Glen to Sherbrooke Street to Notre Dame de Grace and Mount Royal Park and whereas, there is at present a distance of one mile on each side of the said street to the nearest bridge; it is therefore RESOLVED to invite the Municipal Councils of St Henry, Cote St Antoine, Verdun and Notre Dame de Grace to join the Village of Cote St Paul in urging the Government to construct a bridge opposite Gareau Street of St Henry, and that a copy of this Resolution be sent to each of the above Municipalities.

*True copy*

*Richardson*

*Dup. Sec.*

*Village of Cote St. Paul.*

5504

P23/E2,99

Province of Quebec  
MUNICIPALITY OF THE VILLAGE  
OF COTE ST. PAUL.

Dec. 1 1893.

To the Mayor and Councilors  
of St. Henry

Gentlemen,  
I enclose a copy of a  
resolution of the Council of the Village  
of Cote St. Paul, passed on the 14th  
of November, which I hope you will  
give your earnest attention.

I remain etc.  
Yours sincerely  
Sul. Jean

No 5504

Lettre et extrait  
du livre des delib-  
erations du Sec-  
tres de la Cote St Paul  
(Dumoulin)  
1 Dec 93

P23/E2,99

5 5 0 4

P23/E2,99

N<sup>o</sup> 5505  
Plaint de M<sup>r</sup>  
Hippolyte  
Chequetto  
a l'assemblée des  
voies de 1893  
6 Dec 93

St Henri 6 Dec 193

A Monsieur le Maire  
et Messieurs les conseillers  
de la ville St Henri

Messieurs

Je regrette devoir  
~~vous~~ faire remarquer que  
l'évaluation de mes propriétés  
situées sur la rue St Antoine  
N<sup>os</sup> 162 à 166 du cadastre est  
de beaucoup trop élevée  
Ces maisons ne me coûtent  
que \$ 3000<sup>00</sup> chacune et le terrain  
\$ 125<sup>00</sup> chacune ce qui refait  
\$ 4125<sup>00</sup> en tout ou \$ 800<sup>00</sup> de moins  
que l'évaluation actuelle

P23/E2,99

que l'évaluation d'impôt que  
vous voudrez bien réduire  
cette évaluation et se faisant  
vous rendrez justice et l'honneur  
de vos contribuables

Veuillez me croire  
Messieurs Votre  
très humble serviteur

Thommas Boquetto  
602 Rue St Antoine

5 5 0 6

P23/E2,99

PROPOSAL FOR FIRE APPARATUS.

made by

The Waterous Engine Works Co., Ltd. Brantford, Ont., Canada.  
-----

Brantford, Ont., Dec. 1st. 1893.

To the Municipal Council of

St. Henri, Que.

Gentlemen;

We propose and hereby agree to manufacture for your Town, and have the same ready for shipment within ninety (90) days after receiving the notification of the acceptance of this proposal, one of our Aerial Turntable Hook and Ladder Trucks.

EQUIPMENT.

The equipment or supplies of Truck to be as follows;- Length over all 40 ft. Height over all 7 ft. Length of frame 20 ft. Hub to hub 15ft 7". Track 4 ft. 9". Platform spring front and half rear. Homogeneous steel axles with solid collars. 1-50 ft. Aerial extension ladder strongly trussed. 1-35 ft. extension ladder chain winding, provided with safety pawls and side supports. 1-20 ft. single ladder. 1-16 ft. roof ladder 1-14 ft. roof ladder. 4-Pike poles. 1-lifting pole, hook, chain and 100 ft. of rope. Two chemicals and charges and boxes for same. 2-fire axes. 2-Pick axes. 1-steel crow-bar. 2-shovels and 2-brooms. Folding seat for driver with foot board. 1-15" gong attached to foot board, operated by driver. Brake on hind wheel, operated by driver. 1-Door opener. 1-Wire basket. 1-Oil can. 1-Monkey wrench. 1-Hammer. 1-Tool box. Patent breast and trace snaps. Foot board on each side for men to ride on. Mud fenders. 4-Heavy brass nickle plated F.D. lanterns. Brass handrails nickle plated. Leather cushion. Whip socket. Painted as desired, usually English Vermilion, blue ladders, gold striped. Auxiliary equipments complete with all brass fittings nickle plated.

5 5 0 6

**P23/E2,99**

- 2 -

**GUARANTEE.**

We will warrant the said Hook and Ladder Truck to be manufactured throughout of the very best materials and in the most workmanlike manner. Material used in ladders will be Douglas Fir.

**CONSIDERATION.**

For the above named Hook and Ladder Truck, we would ask the sum of Two Thousand Three Hundred Dollars, delivered F.O.B. cars at Montreal Que., and would send a competent man at our own expense to deliver the Truck, and submit it to any and all reasonable tests that your honorable body may deem necessary, and instruct your Fire Co. in its proper use.

Payment to be made as follows:-

As per arrangements mutually agreed upon.

Respectfully Submitted,

Waterous Engine Works Co. Ltd.

*C. M. Waterous*  
Per.

P23/E2,99

5 5 0 6

BAND  
AND CIRCULAR  
SAW-MILLS  
ENGINES  
BOILERS  
BRICK MACHINERY  
PLANERS  
GRINDERS  
GRIP PULLEYS

**WATEROUS  
BRANTFORD  
CANADA**

HIGH GRADE  
MACHINERY

ALWAYS ADDRESS WATEROUS ENGINE WORKS CO., LTD.

C. H. WATEROUS, PRESIDENT AND GEN'L MANAGER  
J. E. WATEROUS, VICE-PRESIDENT  
FRED. T. WILKES, SECY.-TREAS.

ALL AGREEMENTS ARE TAKEN SUBJECT TO THE APPROVAL OF THE COMPANY AT BRANTFORD,  
AND ARE CONTINGENT UPON STRIKES, ACCIDENTS AND OTHER DELAYS UNAVOIDABLE,  
OR BEYOND OUR CONTROL

Dec. 1st. 1893.

Mr. Jules Beauchamp,  
St. Henri, Que.

Dear Sir;-

We beg to hand you herewith our tender for one of our 50ft.  
Aerial Turntable Hook and Ladder Trucks.

You will notice that the price in the tender is somewhat lower  
than we quoted your Committee when here. We trust it will meet  
with the approval of the Committee and the Council, and that we may be  
favored with your esteemed order.

Yours truly,

Waterous Engine Works Co. Ltd.

Enc. Tender.

No 5506

Commission pour échelles

1 Dec 1893

*[Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

1893

P23/E2,99

5 5 11 6

P23/E2,99

TELEPHONE BELL 8157

## Bureau de Sante de la Ville de St. Henri

C. M. BARRIERE, President

FERD. DAGENAI, Ser. Maire

LS. DORE, Conseiller

GEORGE NICHOLSON, LEON CHARRETIER

J. LANCTOT, Ser. M. D.

JULES BEAUCHAMP,

Officier de Sante

Secrétaire

HOTEL-DE-VILLE

3651 rue Notre-Dame

St. Henri, 4 Décembre 1893

Monsieur le Maire  
Messieurs les Conseillers

Messieurs.

Permettez-moi de porter à  
votre connaissance le fait qu'une pauvre veuve  
du nom de Robitaille, habitant le N° 92 de la  
rue St Pierre à St Henri, est dans une extrême  
indigence avec une nombreuse famille dont  
trois enfants souffrent l'heure qu'il est atteints  
de la rougeole. Je crois qu'en votant  
un crédit de \$10 pour cette famille pour  
lui permettre de revenir à la santé et d'attendre  
la mère <sup>est</sup> capable de travailler de nouveau  
votre honorable Conseil ferait une action  
juste et méritoire. Dans tous les cas  
je vous soumette respectueusement  
le cas et comme la rougeole est une  
maladie contagieuse le Conseil est jus-  
tifiable d'agir tel que demandé.

J'ai l'honneur d'être  
votre très dévoué

L. A. BARRIERE

Officier de Sante

5541

P23/E2,99

No 5507  
J. Lanctot.  
lettre de demande  
de secours  
sur Pobituelle  
4 Dec  
93

HOTEL-DE-VILLE

Remise de la somme de 100 \$

ARRETES DE LA COMMISSION

ARRETES DE LA COMMISSION  
N. 1862-1863  
ORDONNE ENCHERIR  
LE 10 DECEMBRE 1863  
PAR LE BUREAU  
D'ADMINISTRATION  
MUNICIPALE

P23/E2,99

MONTREAL, 4th. December, 1893.

M. Beauchamp Esq.,

Secretary-Treasurer, of the Town of St. Henri.

Dear Sir,

I beg to call your attention to the fact that the Montreal Street Ry. Co. is removing the snow from the centre of the Turnpike Road in such a way as to greatly impede the ordinary traffic on said road, the whole contrary to the terms of the agreement between the Trust and the Town of St. Henri of 9th. September, 1886.

Will you kindly see that this matter is attended to at once, and oblige,

Yours truly,

*S. Mendon*  
*Secy*

No 5508

Montreal Iron Works  
Inc

plainte que le che-  
min est en mauvais  
et de par l'enleve-  
ment de la neige  
des chaus Urbains

4 Dec 1893

*[Faint handwritten notes]*

*[Faint vertical stamp or text]*

P23/E2,99

5 5 U B

P23/E2,99

NAP. CHARBONNEAU

AVOCAT

No 7, PLACE D'ARMES

BATISSE DE LA

BANQUE JACQUES-CARTIER

Bureau de Poste, Boite 338.  
Telephone Bell 2563.

Montréal, 5 décembre 1898

A la Corporation de la ville de St. Henri.

A Monsieur Jules BeFuchamp, Secrétaire de la Corporation de la ville de St. Henri, Montréal.

Monsieur,

Je suis chargé par Mr. Adolphe Major, de réclamer la somme de deux cents piastres /\$200.00/ pour dommages causés à sa propriété située sur la rue Rose-Délina portant le numéro deux mille quarante cinq /no.2045/ de la municipalité de la paroisse de Montréal, - Ces dommages ont été causés par le fait que la Corporation a élevé le trottoir en cet endroit, - En réglant à mon bureau avant lundi prochain, vous vous éviterez les frais d'une poursuite et vous obligerez

Votre, etc.

*Nap. Charbonneau*

Montant \$200.00

Lettre. 4.00

-----  
\$204.00

5 5 0 4

P23/E2,99

|         |          |
|---------|----------|
| Montant | \$500.00 |
| Leffre. | 4.00     |
|         | -----    |
|         | \$504.00 |

Votre, etc.

No 5509  
 Nos Charbonneau  
 Action Reclamant  
 dommage pour Major  
 de l'élévation des  
 taxes  
 5 Dec 93

Les résolutions que vous avez prises et votre opposition  
 à mon projet avant l'impôt prochain vous ont évité  
 l'impôt à élève le profitait en cet endroit. -

Ces données ont été envoyées par le fait des la Cor-  
 poration de la Ville de St. Henri, de la paroisse  
 propriétaire situées sur la rue Rose-Dejima portant le numéro deux  
 somme de deux cents cinquante (\$200.00) pour données crueses & sa  
 de sans charge par Mr. Adolphe Major de Reclamer la  
 Monsieur,

Actif de la Ville de St. Henri, Montréal.  
 A Monsieur Jules Beuchamp, Secrétaire de la Corpo-  
 ration de la Ville de St. Henri.

RECEIVED  
 10 décembre 93

P23/E2,99

T, P. BUTLER, Q. C.  
MARRIAGE LICENSES ISSUED.  
BELL TELEPHONE 1796.

156 ST. JAMES STREET.

Subscriber to Sloan's Legal and  
Financial Register and Mem-  
ber of the Continental  
Collection Union.

Montreal, Dec. 5th. 1893

To the Town of St. Henry

I am instructed by Messrs. S. H. and A. S. Ewing  
to institute proceedings against you for the amount of  
one hundred and fifty dollars damages for malicious pre-  
secution by you of them in the Commissioner's Court of St.  
Henri as having done business in the town as "colporteurs"  
without any right or reason.

I trust an immediate settlement of the matter will  
obviate the necessity of issuing a writ .

Letter, 3.00

Your obedient servant

*T. P. Butler*

P23/E2,99

5510

No 5510  
a.s. & s.f. Groux  
Re dommage  
pour illegals pour  
suite pour tuer  
d'affaire

5 Dec 1893

I am instructed by Messrs. G. H. and W. G. Lafleur  
of the Commission of the Court of St.  
Louis and the High Officers of the  
Procedural Section for the purpose of  
the Commission of the Court of St.

Letter 2.00

Your obedient servant

opposite the necessity of issuing a writ.

I pray an immediate settlement of the matter with  
respect to the right of return.

Montreal Dec. 24th. 1893

P23/E2,99

TAYLOR & BUCHAN,

Advocates, &c.

A. D. TAYLOR.

J. S. BUCHAN.

CABLE ADDRESS "TRYLAN," MONTREAL.

TELEPHONE No. 663.

TEMPLE BUILDING,  
ST. JAMES STREET,

Montreal, Dec<sup>r</sup> 5<sup>th</sup> 1893

Dear Sir

We send a formal  
notice on behalf of the Honorable  
George A. Drummond that he objects  
to the Valuation of his property  
on the Valuation Roll and appeals  
to the Council

Yours truly

J. S. Buchanan

The Secretary of the Council

Jan of St. James

P23/E2,99



**LA PIECE SUIVANTE**  
**EST UNE PHOTOCOPIE**  
**DE L'ORIGINAL DÉTRUIT**

P23/E2,99

5 5 1 1

Montreal December 5. 1873

To the  
Secretary Treasurer  
of the Town of St Henri

Sir

You are hereby notified by  
the Honorable George A. Drummond  
Senator that he objects to the valuation  
of his property, on the Valuation Roll  
as excessive, and disproportionate to that  
of neighboring properties, & specially  
to the great increase in the valuation  
over the former valuations and declares  
that he appeals therefrom to the  
Council

George A. Drummond  
A. W. Taylor  
Atty

P23/E2,99

No 5511  
Hauts courts le Pô  
D'évaluation 1193  
G.C. Drummond  
5 Dec 93

P23/E2,99

5512  
St. Henry, 6 Dec 1893

A M<sup>r</sup>. le Maire &  
M<sup>rs</sup>. les Conseillers de la  
Municipalité de St. Henry

Messieurs ayant appris que  
le rôle d'évaluation était terminé  
et exposé au public, j'ai  
venu y voir. J'ai trouvé ma  
propriété de la rue Marin très  
haute. Et même au-dessus de ce  
qu'elle me coûte. Veuillez donc  
au Maire la réduire à \$8,000  
et c'est une œuvre plus que  
suffisante. Je vous m'obligerai  
beaucoup. Si je suis rendu  
Surtout, votre très oblige  
Joseph Robert

No 5517

Plainte de Mr  
Jas Robert à  
l'encontre du  
rôle d'évaluation

de 1893

6 Dec 93

P23/E2,99

5517

P23/E2,99

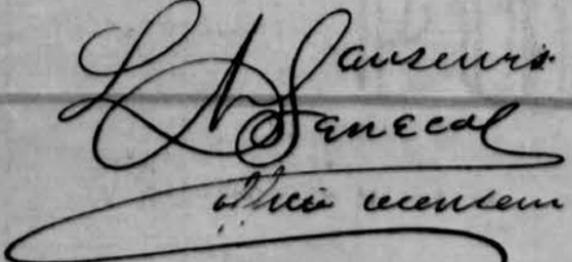
St Henri le 6 Dec 1893

A Monsieur le Maire et  
M.M. les Conseillers de la  
Ville de St Henri

Messieurs:-

Nous sous-signés avons l'honneur de faire rapport que nous avons terminé notre travail concernant la révision du Role d'Evaluation pour l'année 1893 conformément à une résolution de votre Conseil, nous nommant comme aviseurs pour la révision du dit role. Nous avons procédé de la manière la plus expéditive d'après un état préparé par Monsieur l'officier reviseur nous avons donné l'évaluation à plus de 800 lots vacants et deux cents nouvelles constructions comme le montre la liste il y a une augmentation considérable dans la Ville en population et en valeur.

Confiant que notre évaluation rencontrera vos vues nous nous soucrivons vos tout dévoués,


}

 Hildege Marsan  
 Mar. Trudel  
 L.N. Senecal

ci-joint le montant de nos honoraires H Marsan \$32.00

• • • Mar. Trudel 32.00

• • • L.N. Senecal 402.00

• • • le même 32.00

*\$ 498.00*



P23/E2,99

5514

no 5514  
M<sup>r</sup> Thérien, lettre  
Re taxe d'affaire  
6 Dec 93

St<sup>e</sup> Henri 6 Dec. 1893

A M<sup>r</sup> Dagenais Maire  
Monsieur

Je renouvelle la demande  
que j'ai déjà fait à votre  
conseil de bien vouloir  
reconsidérer à l'égard  
de ma taxe d'affaire  
comme bellier j'attends  
votre réponse pour payer  
comme d'habitude; et  
non pas plus que mon  
compère qui fait le  
même commerce que  
moi

J<sup>e</sup> suis votre S<sup>r</sup>  
H. Thérien  
Boul Guecas

P23/E2,99

G. C. CUNNINGHAM, CHIEF ENG<sup>r</sup>  
W. H. BRENNER, ELECTRICAL ENG<sup>r</sup>

L. J. FORGET, PRESIDENT.  
H. A. EVERETT, VICE PRES<sup>t</sup> & MAN<sup>g</sup> DIR.  
E. LUSHER, SECY & TREAS<sup>r</sup>

J. J. FRANKLIN, SUP<sup>t</sup>  
J. F. HILL, COMPTROLLER.

Montreal Street Railway Co.

Montreal, 12 Dec/95

L. N. Senechal Esq  
Pres. Sec. Treas.  
St Anne

Dear Sir,  
Your letter of 11<sup>th</sup> is received. You say this charge of \$75 is a special case of 10 centimes per \$100. But you must be aware that this Company is exempted from all Taxes General or Special, except School. School and water we are liable for, but no Municipal. Of course we pay all taxes due on the land only on which our Stable is built, as agreed to with the Sisters. I shall be glad to hear from you again.

Yours truly  
L. J. Forget

N<sup>o</sup> 5515

Letter to Mr  
C. Lusk Sec-  
of Mr. Street Ry  
Co

12 Dec 1845

*[Signature]*

P23/E2,99

5515

P23/E2,99

J. A. C. MADORE,

M. G. LA ROCHELLE,

Madore & La Rochelle,

Avocats, Procureurs, Commissaires etc.

Batisse: New-York Life, Place d'Armes.

TELEPHONE 9227.  
BOITE P. O. 1187.

Montréal, Dec 14 1893

Ferd. Dagenais Cien  
Maire de la  
Ville de St Henri

Cher Monsieur,

Jeus L'Union des Abattoirs

- 15 -  
La Ville de St Henri

Cette cause est inscrite  
pour le 18 courant venitly  
nous donnay les instructions  
necessaires, s'il y a des luminis  
a faire entendre venitly nous  
le dire, sans immiediatement  
sinon jugement sera rendu  
ce jour li -

Bien à vous

Madore & Li

P23/E2,99

No 5576

Madame Hauchelle  
Lettre de date de  
la Cour Abattoir

14 Oct 93

P23/E2,99

5 5 1 1

PAID TO  
ROBERT WRIGHT,  
Treasurer,  
MONTREAL.

OFFICE OF THE

(Form No. 121.)

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY,

*Montreal, 30<sup>th</sup> Novr.*

1893

*Town of St Henri.*

To THE GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY, Dr.

1891

Octr.

*To land taken for  
extension of Notre  
Dame Street.*

*6.137 feet @ 60¢*

3.682.20

\$ 3.682.20

P23/E2,99

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

OFFICE OF THE TREASURER

MONTREAL, Dec 14<sup>th</sup> 1893

*Encl*  
Jules Beauchamp Esq  
Secretary  
Town of St Henri  
St Henri P 2

Dear Sir,

I enclose to you herewith  
an a/c for \$3682<sup>20</sup> which this Company  
have against the Town of St Henri for  
Land. Will you kindly inform me  
when I may expect to receive a  
cheque in settlement & oblige.

Yours truly  
Frank Scott  
Asst. Treasurer.



16 Dec/93

Province de Quebec }  
 Ville de St. Henri }  
 Annee session de Comité Général  
 du Conseil de la Ville de St. Henri  
 tenue à St. Henri au lieu ordinaire  
 des séances Samedi le seize jour  
 de Decembre mil huit cent quatre  
 vingt trois conformément à la loi à  
 laquelle sont présents son honneur  
 le Maire Ferdinand Daguais & MM  
 les Conseillers Théodore Lafleur, Louis  
 Maury, J. J. Aquin, Adol. Rié &  
 formant un quorum sous la présidence  
 de Mr le Maire -

E. M. Barrière

Il est ordonné et statué par résolution  
 du Comité Général comme suit savoir.  
 Il est résolu et adopté que le compte  
 ci-après soit approuvé.

J. R. Ward 625.48 Mou. Tuellet 32.00  
 H. Marsau 32.00 J. G. Giroux \$5.14  
 C. P. P. 12.09 L. Robert \$34.54  
 R. J. Latour 14.00 Ingersoll Rock Mout  
 \$10.00 J. Durocher \$6.00 L. Robert 58.13  
 Stephen Gosselin \$75.38 Olive Lion \$10.00  
 Mc Lea Malbank \$55.00 Taylor & Quikaw \$27.50  
 Bell Telephone \$7.39 Citoyens Light & Town  
 \$1855.22 \$1879.67 La Presse \$6.60 Guyette \$9.00  
 Guyette \$12.00 Spackman \$2.80 L. Malott \$8.00  
 Prang & Fier \$6.60 J. H. Foisie \$9.60 & \$40.20  
 Recepteurs du Revenu \$12.45 \$5.70 \$5.60  
 J. Lackabille \$5.00 & \$5.00 J. Pichot & fils  
 \$4.00 H. Therier \$5.45 Canadian Publicity  
 \$6.75 \$8.00 John Mortus \$1.50 Chauletoup  
 \$1.25 & \$12.00 Rob. Mitchell \$6.75  
 B. Bolduc \$31.20 J. G. Giroux \$6.73  
 C. O. Dumain \$5.00 La Presse \$6.60

L. Daguais  
 Maire

J. Daguais Maire

No 5518

Rapport de Comité  
Général du Conseil  
en date du 16 Dec<sup>93</sup>  
acceptation de comptes

P23/E2,99

5518

P23/E2,99

Archive N<sup>o</sup> 5518A  
Règlement N<sup>o</sup> 79.  
Original annexé  
au contrat avec  
un sergent du régiment  
de LWS  
Dec 18/93  
Retour 17 Janvier  
194

P23/E2,99

No 5519  
Lettre de l'Hôpital  
Notre-Dame demandant  
une contribution  
18 Dec 1893



Au  
Secrétaire de la Ville St-Henri  
St-Henri,

Monsieur,

Le Comité du Bu-  
reau d'Administration de  
l'Hôpital Notre-Dame m'a  
chargé de vous demander  
une contribution au pro-  
fit de ses pauvres in-  
fortunés. Cette année  
surtout les besoins se font  
sentir plus que jamais.

P23/E2,99

Le Conseil de la Ville St-Henri  
voudra bien se rappeler qu'un  
nombre des malheureux que  
nous secourons, nous en  
comptons plusieurs venant  
de St-Henri -

Remerciant d'avance

Votre générosité -

Je demeure

Votre serviteur

A. Ethier

Légitime pro tempore

Adresse = C. A. Génereux

trésorier

Hopital Notre-Dame.

Montréal 15 Dec 93.

P23/E2,99

St-Henri 13 Dec 93

A M le Maire et  
a MM les Conseillers de la  
ville de St-Henri

Je Ovesime  
Simard Ingenieur civil  
resident dans la ville de  
St-Henri, requiers d'etre ins-  
crit sur la liste electorale  
municipale devant servir  
pour les prochaines elections  
dans la dite ville de St-Henri,  
comme locataire a raison  
de \$150 par annee, au  
No 200 Rue du Parc  
Respectueusement soumis  
Ovesime Simard

P23/E2,99

St. Henri le 20 Oct 1893

Jules Beauchamp & Co  
Secrétaire Général

Monsieur - Je réclame le droit  
d'être inscrit sur la liste des Electeurs  
Municipaux pour 1894. Je paie un  
loyer de soixante dollars par année  
et reside au No 2086 de la Rue St-Jacques

J. P. G. Beauchamp

P23/E2,99

St. Henri le 20 Oct 1893

Jules Beauchamp & Co  
Secrétaire Général

Monsieur - Je reclame le droit  
d'être inscrit sur la liste des Electeurs  
Municipaux pour 1894. Je paie un  
loyer de soixante Dollars par année  
et reside au No 2086 de la Rue Jacques

J. P. Gauthier M. P.

P23/E2,99

St. J. Em Dec 6, 73

Mr. le Secrétaire de la  
Ville de Monr.

Veuillez inscrire sur la liste des  
Electeurs Municipaux pour l'année 1894  
les noms suivants

|                |        |                 |         |       |
|----------------|--------|-----------------|---------|-------|
| Onesime Lussan | 30 ans | ingénieur civil | 110 200 | Milla |
| Alphonse Reid  | 45     | retenuaire      | 61      | "     |
| Stephen Guent  | 46     | " currier       |         | "     |

Voie tout devoué

J. M. Lavoie  
J. M. L.

P23/E2,99

St Henri 14 décembre 1893.

Monsieur

Je, soussigné, déclare que  
je suis citoyen résident dans St  
Henri et que je paie un loyer  
de soixante-douze piastres par  
an me donnant droit, par con-  
séquent, à l'inscription sur la  
liste électorale municipale.

En faisant veuillez croire que  
vous obligerez

Votre tout dévoué

Clouis Ledue

Ingénieur civil.

Adresse:  
2088, rue St Jacques }  
St Henri )

P23/E2,99

St Henri  
District de Montréal

À Messieurs les membres  
du Conseil de la Ville de St Henri  
de Montréal.

Je, Appollinaire  
Torchambault, notaire, résidant  
& pratiquant dans la Ville de  
St Henri de Montréal, requiers  
d'être inscrit sur la liste élec-  
torale devant servir pour les  
prochaines élections municipales  
dans la dite Ville de St Henri  
de Montréal, comme locataire,  
à raison de quarante huit pié-  
tres par année, au numéro  
dix neuf cent cinquante deux  
(1952), de la rue St Jacques  
au-dessous des bureaux  
de la Banque Jacques Cartier.

Le tout soumis humblement  
St Henri 11 Décembre 1893

App. Torchambault  
Notaire.

no 5570  
Demandes  
d'inscriptions sur  
la liste municipale  
1893  
18 Dec 93

P23/E2,99

2 2 0 0

P23/E2,99

Telephone Bell 2953.

E. Guerin, B.A., B.C.L.

P. B. Lavolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.

M. G. Larochelle, L.L.B.

New York Life Building,

Nos. 208, 209, 214 & 215 (2nd Flat).

Montreal, Dec. 19 1899

Au Maire et Secrétaire trésorier de la ville  
de St-Henri -

Messieurs :-

Dans les causes de la ville de  
St-Henri contre la Manufacture de Co-  
tan et contre l'Abbaté, jugement vient  
d'être rendu sur nos actions.  
Ce résultat ne me surprend  
pas; ainsi que je vous en ai écrit  
dans le temps la Cour Suprême a  
changé la jurisprudence sur cette question  
décidant que l'exemption de taxes d'une  
manière générale s'applique en même temps  
pour les taxes spéciales. Dans le cas  
qui nous occupe je ne crois pas qu'il  
soit avantageux d'aller en révision  
ou en appel, puisque les Cours Supérieures  
infailliblement la jurisprudence établie  
par la Cour Suprême, d'autant que la ville  
de St-Henri soit disposée à porter les cas  
des au conseil privé, en Angleterre, je con-  
sidère qu'il est mieux de régler.

P23/E2,99

Telephone Bell 2953.

Guerin, B.A., B.C.L.  
B. Lavolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.  
M. G. Laroche, L.L.B.

New York Life Building,  
Nos. 208, 209, 214 & 215 (2nd Flat).

Montreal,

189

Vertical handwritten notes on the left margin, including the number 2024.

Je vous ferai parvenir les  
mémoires de frais tant de la partie  
adverses que de la nôtre,

Bien à vous

M. G. La Roche

N<sup>o</sup> 5571

Lettre de Madore  
46<sup>th</sup> Régiment  
de l'Abattoir &  
Manufacture de  
bottes de  
Spécial

19 Dec 1893

4/13

*[Faint handwritten text, possibly a signature or address]*

*[Faint handwritten text]*

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

1000

1000

1000

1000

P23/E2,99

P23/E2,99

W. B. CHAPMAN,  
18 ST. JOHN STREET.

CABLE ADDRESS  
"CHAPMAN"  
A.B.C. CODE.

Montreal, Dec 20 1893

To the Secy.  
St. Henry.

Dear Sir

An American Company with  
about \$50,000, wish to manufacture  
machines in Canada which have  
a large sale in the States.

So we are about locating, will  
you please advise me what bonus  
you municipality would give, in  
addition to 25 years exemption for  
taxes if we locate within your  
limits.

Yours Truly  
W. B. Chapman

An early reply is desired.

No 5527

W. P. Chapman  
demande à  
Régis pour l'  
établissement  
de sa manufacture  
30 Dec 3

qui est enregistré  
le conseil

P23/E2,99

P23/E2,99

Montreal December 21/93

Dear Sir,

I have mislaid the accounts  
due by the estate of M. de Lisle to the  
School Commissioners of St Henry, and  
would request you to be kind enough  
to furnish one with others.

I have the one belonging to lot \$885.00  
\$4.65 only.

Yours truly

M. de Lisle

Julius Beauchamp Esq.

Municipality of St Henry

P23/E2,99

N<sup>o</sup> 5523

Lettre de M<sup>e</sup>  
N. D. Blais  
requérant des  
nouveaux  
comptes pour  
taxes de colonies

21 Dec 1895

72

P23/E2,99

Montréal, 23 Decembre 1893

A son Honneur le Maire et à  
Messieurs les Conseillers de  
la Ville de St. Henri -

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints 2 croquis représentant deux projets différents de "chasses automatiques" pour le lavage régulier de l'égout de la Rue Notre Dame de chaque côté du pont.

J'ai déjà recommandé il y a plusieurs mois de faire faire par votre Corporation cette construction et je crois qu'il est plus que temps de la mettre à exécution. Des deux projets le No.1 est le plus dispendieux et d'un autre côté le No.2 rendra de bons services. L'arrangement No. 2 que je vous recommanderai est composé d'un réservoir à bascule que remplit d'eau un tuyau en connection avec l'aqueduc et aussitôt que le réservoir est plein il bascule de lui-même pour chasser sa charge d'eau dans l'égout, le robinet peut être réglé pour que la chasse se fasse une fois par 24 heures ou moins souvent si on le désire.

Si vous voulez bien m'autoriser je verrai à faire faire ce travail immédiatement.

Votre tout dévoué -

*J. Emile Vanier*

INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI

P23/E2,99

5 5 2 4

Ville de St. Henri.

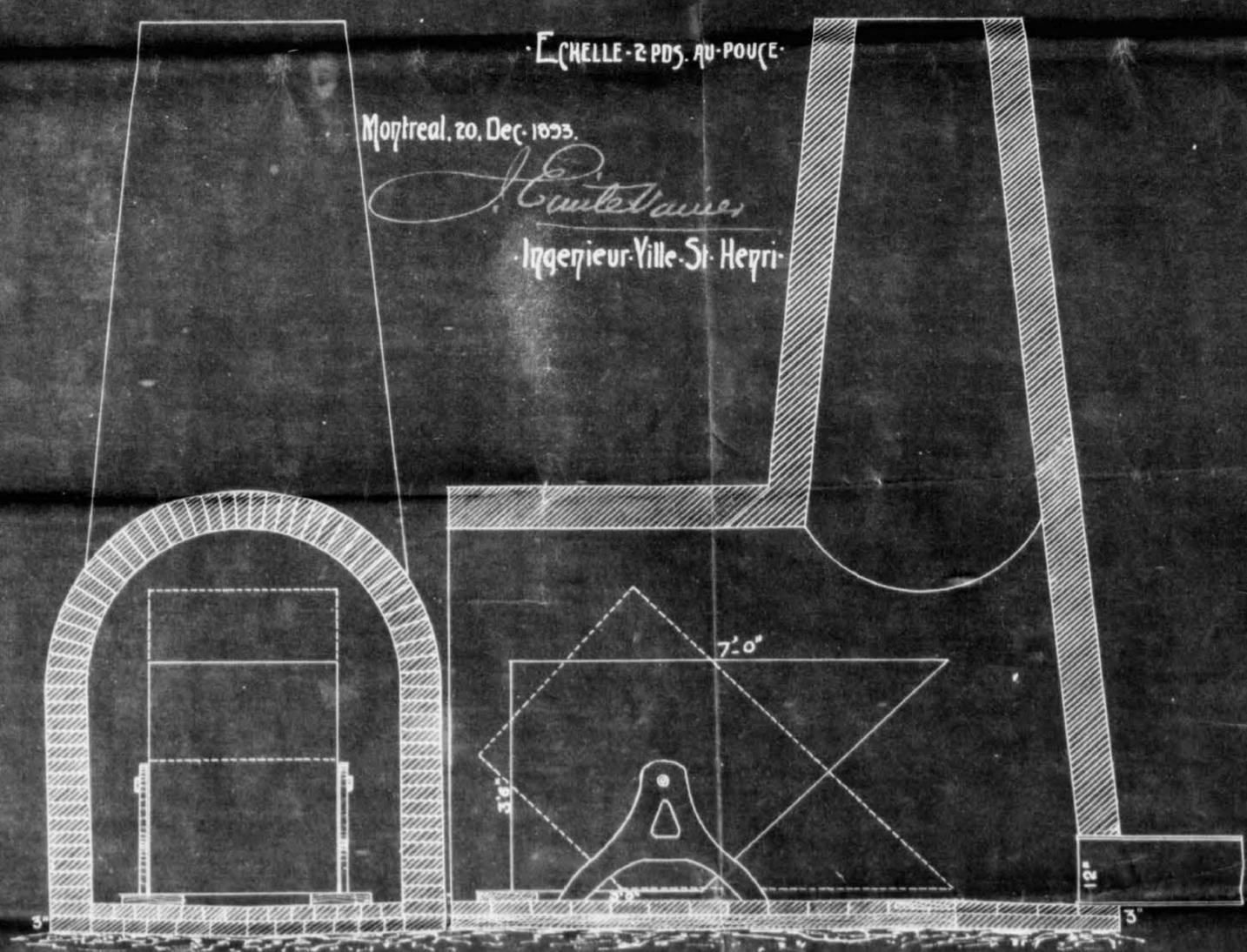
PLAN DE  
CHASSE AUTOMATIQUE.

402

ECHELLE 2 PDS. AU POUCE.

Montreal, 20, Dec. 1855.

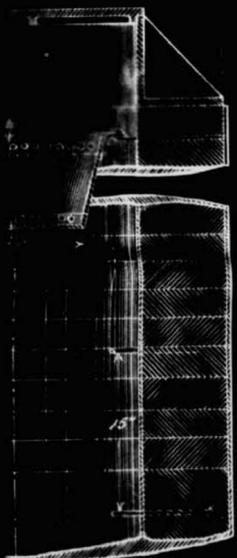
*J. Cantelanes*  
Ingénieur Ville St. Henri.



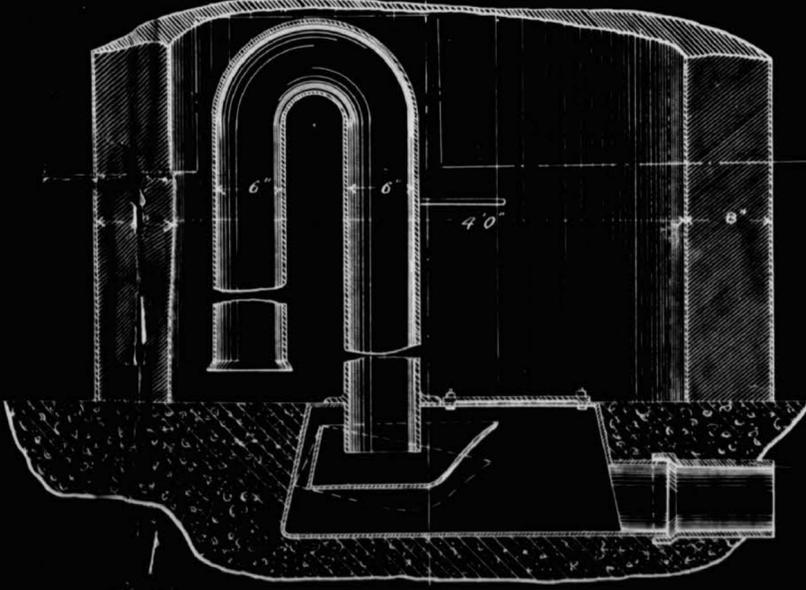
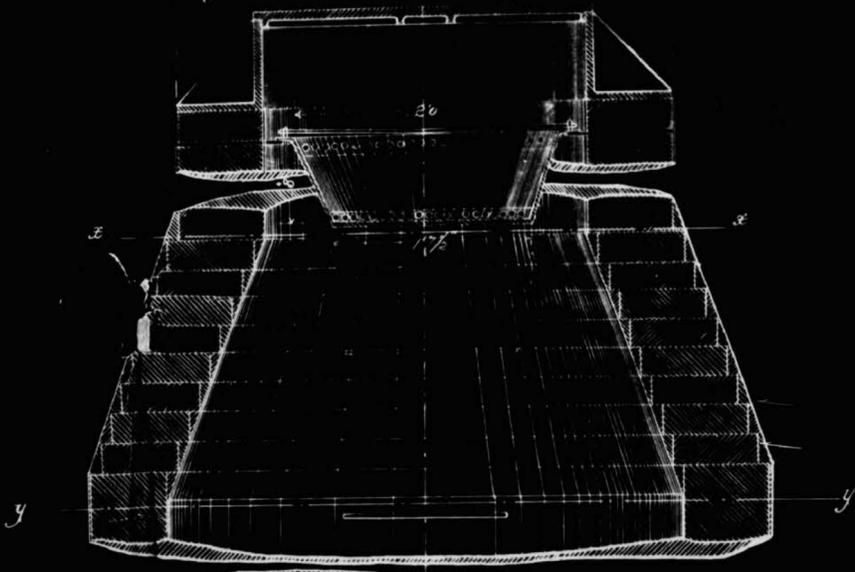
Section Transversale.

Section Longitudinale.

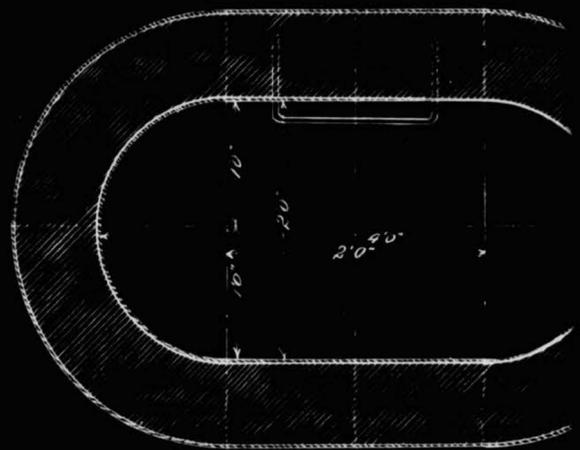
P23/E2,99



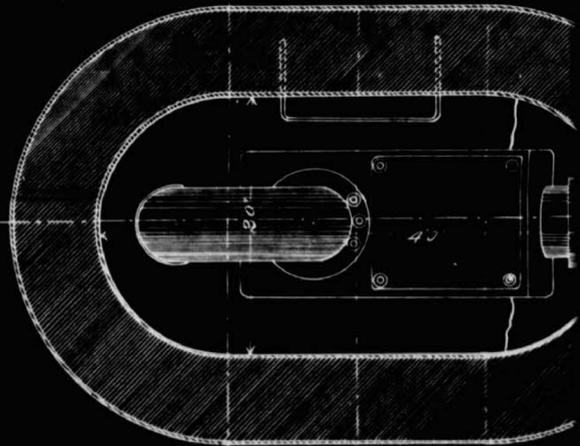
Flush Tank



Longitudinal section of Flush Tank.



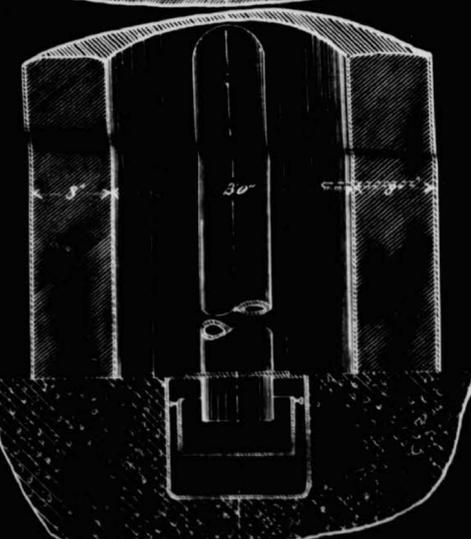
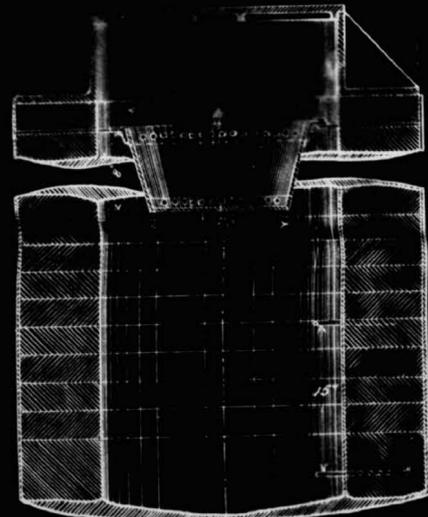
Section on line y y.



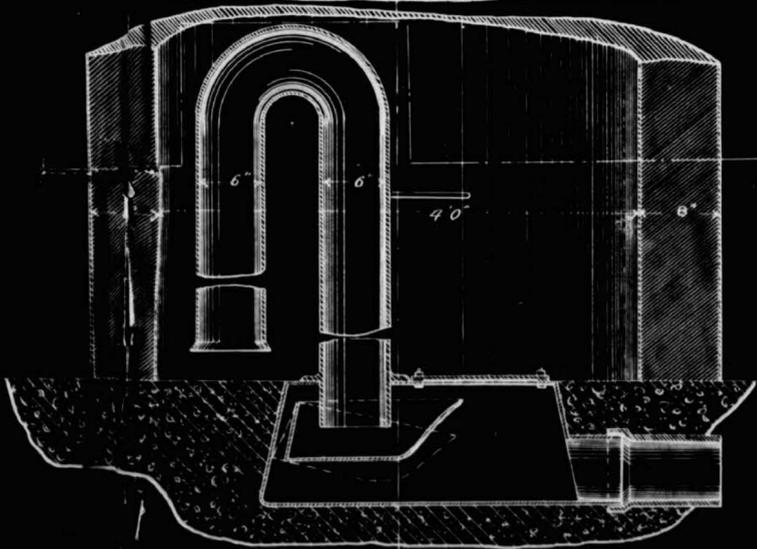
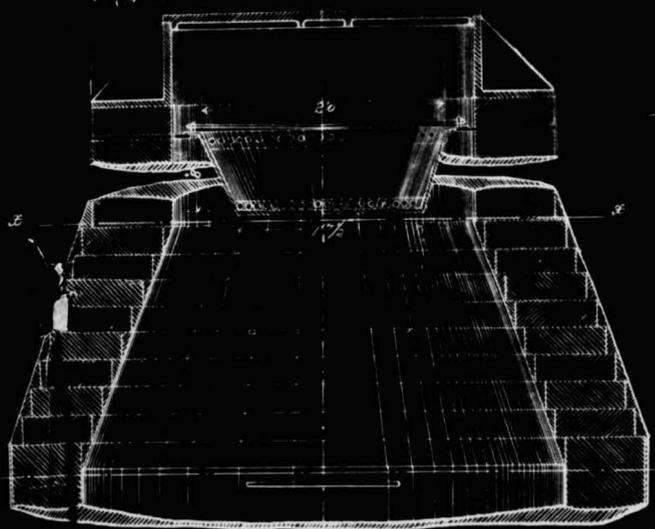
Plan of Flush-tank.

P23/E2,99

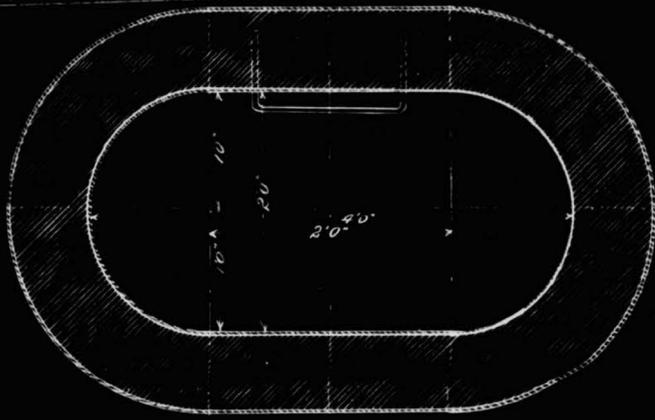
5 5 2 4



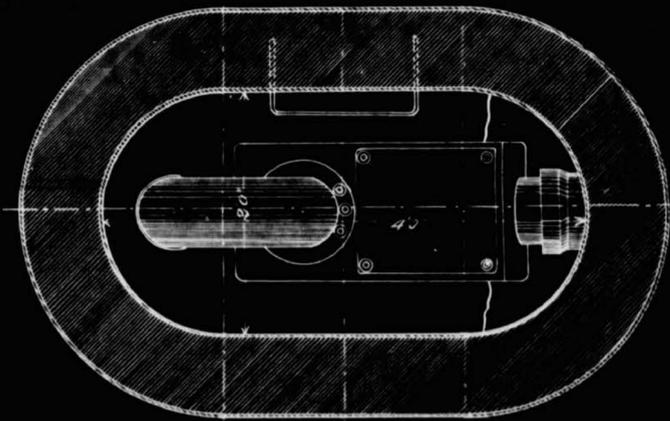
*Cross section of Flush Tank*



*Side section of Flush Tank*



*Section on line yy*



*Plan of Flush-tank*

P23/E2,99

No 5524

Plan J. E. K. in  
pour machine @  
Fluscher leségout  
pour dedd Ends  
23 Dec 93

27 Dec/93  
 Province de Québec  
 Ville de Québec

A une session de Comité  
 Général du Conseil de la Ville  
 de Québec tenue à Québec au lieu  
 ordinaire des sessions du dit Comité  
 Mercredi le vingt septième jour de  
 Décembre mil huit cent quatre vingt  
 trois - conformément à la loi à laquelle  
 session ont assistés sur le bureau le Maire  
 J. Dagenais & M.M. les Conseillers -  
 Clément Lafleur, C.M. Barbeau, J. D. Orlé  
 N. Gagnon, formant un quorum sous  
 la présidence de M. le Maire -

Il est ordonné et statué par résolution  
 du Comité Général comme suit savoir:

Il est résolu et adopté à unanimité  
 qu'une somme de quatre cents Dollars,  
~~en paiement~~ ont été payés à M. L. Sureau  
 pour la confection de l'Alb. d'évaluation  
 de 1893 - et que le Secrétaire Trésorier  
 soit autorisé à payer le sus dit montant

Il est résolu et adopté à unanimité  
 que les comptes ci-après soient approuvés  
 et le Secrétaire Trésorier soit autorisé à les  
 payer les susdits comptes savoir:

M. Sureau \$295.00 & \$250.00 B. Hudon \$238  
 Stephen Gosselin \$2.08 W.M. Davidson  
 \$100.00 -

Résolu et adopté sur division qu'une  
 somme de \$250.00 soit payée à Mr. Edmund  
 Vincent pour hommages faits de démissionnaires  
 re expropriation de St. Charles.  
 (et la séance est levée)

(Contresigné)  
 J. Dagenais  
 Maire

J. Dagenais  
 Maire

N<sup>o</sup> 5525

Rapport de compte  
général du conseil  
tenue le 27 Dec 1895

J. P.

P23/E2,99

5525

5 5 2 b

**P23/E2,99**



**LA PIECE SUIVANTE**

**EST UNE PHOTOCOPIE**

**DE L'ORIGINAL DÉTRUIT**

P23/E2,99

b b e b

Monsieur Le Maire  
et Messieurs Les Conseillers  
Les messieurs soussignés vous  
demandent de vouloir bien  
poser une lumière électrique  
au coin des rues Beaudoin  
et St. Ambrôise absolument  
indispensable car ce lieu est  
un endroit très obscur

Louis Hotté  
Monsieur Alfred Brisbois  
" " Polydore Leduc  
Félicie Goffin  
St. meder baulard  
Félicie +

P23/E2,99

*[Faint, mostly illegible handwritten text on the left side of the document]*

Dolphe Pagette  
 de Larocque  
 J. Schlybust  
 Maurice Blain  
 B. J. Larocque

P23/E2,99

ORIGINAL

No 5576  
Requete pour  
demande d'  
<sup>laquelle</sup>  
mise en possession  
trigone  
Belle 93

P23/E2,99

5 5 2 1  
St Henri ce 31 Dec 1893

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M.M. LES CONSEILLERS DE LA  
VILLE DE ST HENRI

MESSIEURS-

J'ai l'honneur de ~~vous~~ exposer respectueusement a votre honorable Conseil que depuis mon defnier rapport pour l'année mil huit cent quatre vingt ~~trois~~ concernant l'entretien ou nourriture fournie aux prisonniers et autres personnes hébergées dans les cellules de la station du premier Janvier au trente et un Decembre mil huit cent quatre vingt treize se monte a la somme de \$30 et dans l'esperance Messieurs que ce compte ne sera pas trouvé exorbitant par vous, et que vous voudrez bien l'approuvé.

Je demeure Messieurs votre  
très-humble sefviteur

J.M.Massy

Chef du département de feu et  
police

P23/E2,99

5 5 2 1

MON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.  
LES CONSEILLERS DE LA VILLE DEST HENRI

A MESSIEURS

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le  
Département de feu et police pour l'année 1893 quoique la popu-  
lation est augmentée considérablement, je suis heureux de vous  
dire qu'il n'y a rien eu de déplorable durant le cours de cette  
année, et tel que vous pourrez par le présent rapport vous en  
convaincre.

-----DEPARTEMENT DE LA POLICE )-----

(causes d'arrestations ou délits)

Pour ivresse-----144  
Troublant la paix publique----- 29  
Flânant dans les rues----- 8  
Blasphémant dans les rues-----2  
Par Warrant ----- 30  
Assault sur la personne----- 5  
do sur la police ----- 2  
Refusant de payer son charretier--- 1  
Vols----- 8

Total d'arrestation-----246

-----DEPARTEMENT DE FEU ET POLICE -----

Quartier St Henri -----27 Fausse s alarmes-00  
Quartier St Augustin-----25 do do 4  
Notre-Dame de Grace----- 2 do do 4  
Cote St Antoine ----- 1 do do 4

Total des feux et fausses alarmes a St Henri--52  
Total des feux a l'étrangers----- 7

Sur tous ces feux je suis heureux de vous dire que les feux  
ont été maîtrisés dans les batisses ou ils avaient pris origine  
et aucun accident a enregistré durant ces incendies.

J'ai l'honneur d'être Messieurs  
Votre très-humble serviteur

J.M.Massy

Chef du département de feu et police



P23/E2,99

LAMOTHE & TRUDEL  
AVOCATS  
35 RUE SAINT-JACQUES  
Téléphone Bell No. 1524.

GUSTAVE LAMOTHE  
AUGUSTIN TRUDEL

Montréal, 6 Décembre 1893  
C. C. No 5847

En re La ville de St. Henri

Chaput et fils

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| Oris au commissaire sig. Huissier | \$1.25  |
| Motion                            | 8.00    |
| Affidant                          | 10.00   |
| Sen.                              | 10.00   |
| Prep. mém.                        | 1.00    |
| Just et mém.                      | 1.00    |
|                                   | <hr/>   |
|                                   | \$31.25 |

P23/E2,99

5521A

J. A. C. MADORE, B. C. L.

M. G. LA ROCHELLE, B. A.

Madore & LaRoche,  
Avocats, Procureurs, Commissaires, etc.

TELEPHONE 9227.

Batisse: New-York Life, Place d'Armes.

BOITE P. O. 1157.

Montréal, 6 Décembre 1893

C.C. No 5847

In re La Ville de St Henri

Chaput & fils

Memoire de frais dus a Messrs Madore & Co

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| Honoraires sur Requete pour | 4.00    |
| Bref de certiorari          | 20      |
| Signification de mandement  | 10.00   |
| Jugement                    | 80      |
| Jugement                    | 1.50    |
| Memoire de frais            | 70      |
| Certif.                     |         |
|                             | <hr/>   |
|                             | \$17.20 |

N<sup>o</sup> 5527<sup>a</sup>

Chaput fils

La Ville de St-Henri

6/12/93

P23/E2,99

P23/E2,99

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE ST HENRI

A SON HONNEUR MR LE MAIRE ET A M.M. LES CONSEILLERS DE LA  
CITE DE ST HENRI

MESSIEURS:-

J'ai l'honneur de vous soumettre mes opérations  
comme constable ~~spécial~~ spécial depuis ma nomination au mois  
d'avril dernier (1893) outre ce qui a concerné le bureau de san  
té, le recensement des animaux, le posage des Nos de maisons, *etc*  
savoir:-Vingt deux arrestations pour coportage de lait,  
marchandises sèches, biscuits, bière, et autres marchandises.  
74 rapports donnés au bureau pour marchands entrepreneurs ou  
autres tombant sous le coup du reglement No 7~~6~~ et n'étant pas  
entré au role par les évaluateurs divisé comme suit savoir:-

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Epiciers-----                | 9  |
| Bouchers-----                | 6  |
| Barbiers-----                | 1  |
| Marchands de glace-----      | 1  |
| Boulangers-----              | 2  |
| Profession-----              | 4  |
| Regrattiers -----            | 10 |
| Plombiers-----               | 2  |
| Modistes-----                | 6  |
| Marchands de bois-----       | 2  |
| Couvreurs-----               | 2  |
| Entrepreneurs-----           | 12 |
| Grains et foin-----          | 2  |
| Tabac et cigars-----         | 4  |
| Mdses sèches -----           | 2  |
| Orfèvre -----                | 1  |
| Buanderie-----               | 2  |
| Colporteur de bière -----    | 3  |
| Marchands de chaussures----- | 1  |
| confiseurs-----              | 1  |
| Verblantiers-----            | 1  |

Espérant Messieurs que ces chiffres vous donneront satisfactinn

Je demeure votre très-humble serviteur

*William Bissette*

Inspecteur sanitaire et Constable spé.

*Janv 1894*

5528

P23/E2,99

Inspecteur sanitaire et Comptable des

Je demande votre très-humble assistance

pour les dépenses des ces chiffres vous donneront satisfaction

Marchandises..... 1

Colporteurs de pipes..... 2

Grandes..... 3

Marchandises..... 4

Arbres et cèdres..... 5

Arbres et cèdres..... 6

Arbres et cèdres..... 7

Arbres et cèdres..... 8

Arbres et cèdres..... 9

Arbres et cèdres..... 10

Arbres et cèdres..... 11

Arbres et cèdres..... 12

Arbres et cèdres..... 13

Arbres et cèdres..... 14

Arbres et cèdres..... 15

Arbres et cèdres..... 16

Arbres et cèdres..... 17

Arbres et cèdres..... 18

Arbres et cèdres..... 19

No 5528  
Rapport de  
Comptable  
pour l'année 1893

1<sup>er</sup> Janvier 1894

Le Comptable des  
Arbres et cèdres  
de la Ville de Montréal  
a l'honneur de vous adresser  
ci-joint le rapport de son  
gestion pendant l'année  
1893. Ce rapport est  
divisé en deux parties  
la première contient  
le détail des dépenses  
et la seconde les  
recettes. Le total des  
dépenses s'élève à  
\$ 100,000 et celui des  
recettes à \$ 100,000.  
Le solde au 1<sup>er</sup> Janvier  
1894 est de \$ 0,000.

CLERK DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
PROVINCER DE QUÉBEC

P23/E2,99

# Corporation de la Ville de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

3651 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri de Montréal, le 23 Janvier 1894

A Mr le Maire et a M.E. les  
Echevins de la Cité de St Henri

Messieurs:-

Nous avons l'honneur de vous faire rapport que nous avons audité et balancé les comptes des recettes et dépenses ordinaires de la cité de St Henri pour l'année 1893, ainsi que les dépenses et recettes spéciales relatives a la construction d'égouts etc. pour la meme période de temps.

Nous vous soumettons avec les présentes un état de chacun de ses comptes. Nous avons trouvé les comptes et les livres tenus dans un ordre parfait et nous devons rendre témoignage des talents et du travail consciencieux de votre Secrétaire.

Nous avons l'honneur d'être Messieurs

vos obéissants serviteurs.

J. St. Germain  
L. H. Desjardins  
AUDITEURS

5 5 2 B

P23/E2,99

AUDITEURS

vos obligations soussignés.

Nous avons l'honneur d'être Messieurs

*Paris 1893*  
*17 Jan 1894*

*No 5328a*  
*Lettre accompagnant le rapport des Auditeurs*

de l'année 1893 et du travail consensuel de votre Secrétaire.  
travaux dans un ordre parfait et nous devons rendre témoignage  
de vos comptes. Nous avons trouvé les comptes et les livres  
Nous vous soumettons avec les présentes un état de chacun  
d'écrits etc. pour la période de temps.

les dépenses et recettes spéciales relatives à la construction  
ordinaires de la cité de St Henri pour l'année 1893, ainsi que  
avons audité et balancé les comptes des recettes et dépenses

Nous avons l'honneur de vous faire rapport des nos

Messieurs:-

Messieurs de la Cité de St Henri

A M. le Maire et à M. E. J. J.

Janvier

Administration de la Cité de St Henri

BOURGE-MAYEUR

ADJUTANT-MAYEUR

ADJUTANT-MAYEUR

C O N S I D E R A N T que la Ville de St. Henri a demandé à cette législature par sa requête des amendements à son acte d'incorporation, ainsi qu'aux actes 42-43 Vict.ch.58 & 55-56 Vict.ch.53. qui amendent le dit acte et vu qu'il est désirable de lui accorder sa requête et lui donner plus amples pouvoirs,

Sa Majesté par, de l'avis & du consentement de la législature de la Province de Québec, ordonne ce qui suit: -

1o- Les habitants de la Ville de St. Henri et leurs successeurs habitant la dite ville sont par cette loi constitués en corporation sous la dénomination de la "CITE DE ST.HENRI."

2o- Cette Cité comprend toute l'étendue de territoire renfermée dans les limites actuelles de la ville de St. Henri.

3o- La section Ière de l'acte 55-56 Victoria, ch.53 est abrogée et remplacée par la suivante: -

I. - A partir du premier Janvier prochain (1894) la Cité de St.Henri sera divisée en quatre quartiers respectivement appelés:

Quartier St.Jacques, quartier St.Augustin, quartier St.Antoine, quartier St.Henri.

1a.- Les bornes de ces différents quartiers sont les suivants:

Le quartier St.Jacques est borné au Nord Est par la Rue Atwater, suit la ligne du Grand Tronc jusqu'a

la

la bifurcation au front de la Rue Notre Dame jusqu'à la Rue St. Pierre; du côté Sud Ouest il est borné par la dite Rue St. Pierre dont il comprend tout le côté Est jusqu'aux limites de la Municipalité de la Côte St. Antoine, qui sont en même temps les limites du dit quartier.

Le Quartier St. Augustin comprend cette étendue de terrain située entre la Rue Atwater, la ligne de chemin de fer du Grand Tronc et le Canal Lachine.

Le quartier St. Antoine part du côté Ouest de la Rue St. Pierre, suit les limites de la côte St. Antoine jusqu'aux limites Ouest de la Cité de St. Henri, est borné à l'Ouest par le Chemin de la côte St. Paul jusqu'à la ligne de chemin de fer du Grand Tronc, et de là il suit la dite ligne de chemin de fer jusqu'à la barrière de la Rue Notre Dame.

Le quartier St. Henri comprend le reste du territoire de la Cité de St. Henri et s'étend à partir du pont de la rue Notre Dame jusqu'à la barrière du chemin de fer du Grand Tronc, de là il suit la dite ligne du Grand Tronc du côté Sud Est jusqu'au chemin de la Côte St. Paul qu'il longe jusqu'au Canal Lachine et de là en suivant le Canal Lachine jusqu'au pont de fer du Grand Tronc.

I b.-A compter du dit premier Janvier prochain, le conseil de la Cité de St. Henri se composera d'un Maire et de douze échevins, dont trois pour chaque quartier.

Le QUORUM du conseil sera de sept membres.

Les élections auront lieu chaque année à l'époque ordinaire tant pour le Maire que pour les éche-

vins:

échevins: le Maire sera élu par la majorité des votes des électeurs municipaux de la dite cité, enregistrés à chaque élection, et les échevins seront élus par la majorité des votes des électeurs de chaque quartier, enregistrés à chaque élection.

I c.-Le conseil pourra à son choix par simple résolution, lorsqu'une élection sera pour avoir lieu ou bien ordonner que le vote pour les quatre quartiers se donne à l'Hotel de Ville ou bien établir un ou deux bureaux de votation dans chaque quartier où il y aura votation et où les votes se donneront tant pour le Maire que pour les échevins.

I d.-Cette résolution devra être passée au moins quinze jours avant telles élections, le Greffier de la Cité qui est EX OFFICIO président de toute élection municipale, donnera un avis indiquant le lieu, l'heure et le jour où se fera la mise en nomination des candidats. Trois jours au moins avant la votation, le président de l'élection fera connaître l'endroit de la votation au moyen d'un avis public affiché à l'Hotel de Ville et aussi à la porte de chaque bureau de votation dans le cas où le conseil en aura établi ailleurs. -

I e.-Le Président de l'élection devra se nommer un Secrétaire d'élection, qui sera tenu de le remplacer en cas d'incapacité; il doit se nommer en outre un sous président pour chaque quartier où la votation doit avoir lieu. Deux jours au moins avant la votation, le président doit fournir à chacun des sous présidents la liste ou copie de la liste contenant les noms des  
électeurs

électeurs ayant droit de voter à chacun des bureaux pour lesquels les sous présidents auront été nommés.

I f.-Après la fermeture du poll, le sous président dans chaque quartier, fait le relevé des votes enregistrés en faveur de chaque candidat, fournit un certificat de ce relevé à chaque candidat ou son représentant et fait immédiatement rapport à l'Hotel de Ville au président de l'élection lequel déclare et proclame élu le ou les candidats à la charge d'échevins qui ont reçu le plus grand nombre de votes dans le quartier, et le candidat à la charge de Maire qui aura reçu le plus grand nombre de votes dans la cité.

I g.-Cette déclaration est produite au bureau de la corporation pour faire partie des archives.

En cas d'égalité de votes pour aucune des élections, le président de l'élection est tenu sous peine d'une amende de cinquante dollars, de donner sans délai son vote prépondérant en faveur du candidat qu'il juge à propos et de le proclamer élu.

I h.-Des douze échevins de la Cité de St. Henri, ainsi élus en Janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, quatre dont un dans chaque quartier, sortiront de charge à l'époque des élections générales suivantes: les trois échevins de chacun des quatre quartiers tireront au sort pour décider lequel des trois devra sortir le premier. L'année suivante, les deux échevins restant dans chaque quartier tireront pareillement au sort entre eux pour savoir lequel des deux devra subir son élection; enfin la troisième année, le troisième sortira de charge à son tour et ensuite les échevins à tour de rôle, suivant leur ancienneté, sortiront de charge -

charge d'année en année, de façon que chaque année, quatre échevins dont un dans chaque quartier, soit remplacé.

40- Toutes les dispositions de la charte de la ville de St. Henri et des différents statuts qui l'amendent, ainsi que les clauses générales des corporations de ville, en autant qu'elles sont compatibles avec la dite charte, les dits amendements et la présente loi continueront à s'appliquer MUTATIS MUTANDIS à la Cité de St. Henri; et tous les règlements actuellement en force dans la ville de St. Henri continueront à être en vigueur tant pour la Cité de St. Henri que pour les habitants et le public en général.

50- Il sera loisible à la Cité de St. Henri de faire faire des plans ou cartes de tout le territoire compris dans la Municipalité sujette à sa juridiction avec indication des rues, ruelles, places publiques, squares ou des dimensions nouvelles que le conseil de la Cité entend leur donner, et ces plans ou cartes une fois confirmés par la Cour Supérieure sur requête à cet effet présentée au moins quinze jours après la première publication et un avis publié deux jours de suite dans un journal français et dans un journal anglais de la Cité de Montréal, deviendront obligatoires tant pour la Cité de St. Henri que pour les propriétaires intéressés et pour toutes autres personnes que ce soit.

60- Il ne pourra être réclamé ni donné, lors de l'ouverture d'une des nouvelles rues, squares et places publiques tracés au dit plan ou lors de l'élargissement de toute rue, place publique, désignés au dit

plan

plan, d'indemnité ou dommages intérêts pour quelque bâtiment ou amélioration quelconque que les propriétaires ou autres personnes auront faits ou fait faire postérieurement à la confirmation du dit plan sur tout terrain réservé, soit pour de nouvelles rues ou places publiques ou squares, soit pour leur élargissement ou agrandissement. Pourvu cependant que rien dans cette loi ne soit interprété comme enlevant à la Cité de St. Henri le droit d'élargir ou prolonger toute rue, place publique ou squares désignés au dit plan après sa confirmation ou de renoncer à l'ouverture de toute nouvelle rue ou à l'élargissement et prolongement de toute rue existante tel que désigné au plan; mais il ne sera fait aucune altération ou modification de cette nature à moins qu'elle ne soit décidée à une réunion du conseil à laquelle assiste la majorité de ses membres, sur requête à cet effet, signée par la majorité des propriétaires de la rue ou de partie de la rue, où tels changements sont projetés.

Après quoi tout Juge de la Cour Supérieure peut sur requête présentée dans ce but par la Corporation après les mêmes avis que ceux ci-dessus mentionnés, ordonner que le double du dit plan, déposé comme il est spécifié plus bas, soit altéré ou modifié en conséquence.

70- Aussitôt après qu'il sera terminé, il sera déposé un double de chacun de ces plans au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal et un autre double aux archives de la Corporation et quand ces plans auront été confirmés et ratifiés par la dite Cour, le Greffier de la Cité de St. Henri, inscrira sur le double de chacun de ces plans déposés aux archives  
de

-7-

de la Corporation, la mention de telle confirmation, comme suit: -

"Confirmé par la Cour Supérieure le -

"

80- La Cité de St. Henri est autorisée à procéder immédiatement à l'élargissement de la Rue St. Jacques à partir de la traverse du chemin de fer du Grand Tronc du Canada jusqu'aux limites Ouest de la Cité conformément au plan homologué à cet effet au printemps mil huit cent quatre-vingt-treize, à la requête de la Cité de St. Henri, en suivant pour les expropriations les formalités exigées par sa charte et les actes qui l'amendent.

90- La section 2 de l'acte 55-56 Victoria Chap.53 est abrogée et remplacée par la suivante -

La Cité pourra par règlement chaque fois qu'elle aura une expropriation à faire, décider que le coût de cette expropriation se fera à même le fonds de la Cité ou bien sera répartie en tout ou dans telle proportion que le conseil jugera à propos sur les immeubles appartenant aux personnes intéressées dans l'amélioration à faire ou qui en bénéficieront.

100- Aucune indemnité ne sera payée aux locataires pour dommages qu'ils pourront souffrir par l'expropriation des propriétés par eux louées pour plus que le reste de l'année dans laquelle se fera l'expropriation, si cette expropriation a lieu avant le premier Février, c'est-à-dire plus de trois mois avant le premier Mai et pour plus d'un an en tout si l'expropriation a lieu entre le premier Février et le premier Mai.

La

-8-

110- La Cité de St. Henri est autorisée à passer un règlement défendant à tous les propriétaires dont les propriétés ont front sur la Rue St. Jacques et sur la Rue Notre Dame dans les limites de la Cité de bâtir à l'avenir des maisons de moins de deux étages & demi, construites en pierre, en brique ou en bois lambrissée en brique, et défendant à toute personne de construire à l'avenir dans tout endroit du territoire de la Cité de St. Henri, des maisons de moins de deux étages, à moins cependant que ces maisons nouvelles ne soient des COTTAGES. -

120- Chaque fois que pour l'ouverture et l'élargissement d'une rue ou pour l'établissement et agrandissement d'une place publique, square ou marché; le conseil trouvera qu'il sera plus avantageux pour la Cité, d'exproprier plus que le terrain strictement requis pour l'amélioration projetée, la Cité de St. Henri aura le droit d'exproprier telle partie de terrain formant le résidu de la propriété expropriée en procédant pour cette expropriation suivant les formalités imposées par la charte et ses amendements pour les cas d'expropriations ordinaires. -

130- La Cité de St. Henri aura le droit d'acquérir pour des fins municipales des propriétés en dehors ou en dedans de ses limites pourvu que pour les propriétés acquises en dehors, elle obtienne du conseil de la Municipalité dans laquelle les terrains seront situés, l'autorisation de les exploiter pour les fins pour lesquelles ils auront été achetés. -

140- Le Conseil de la Cité pourra par règlement établir une Cour d'archives appelée "COUR DU RECORDER" laquelle sera présidée par le Recorder qui sera

nommé -

-9-

nommé dans la manière ci-après prescrite et qui tiendra ses sessions à l'Hotel de Ville ou à tout autre endroit que le Conseil désignera.

Cette Cour aura un sceau. -

I50- Le Recorder sera nommé par le Lieutenant Gouverneur en conseil et sera EX OFFICIO Juge de paix pour le District de Montréal, revêtu de tous les droits & pouvoirs d'un ou de deux Juges de paix et de la Cour du Recorder et ne pourra être révoqué que sur une adresse conjointe du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

Le Recorder devra être un Avocat d'au moins cinq ans de pratique.

L'exploitation de cette charge et l'exercice de ces fonctions ne le rendront pas inhabile à exercer sa profession devant toute autre Cour de Justice, nonobstant toute loi ou règlement à ce contraires.

Le règlement qui établira dans les limites de la Cité de St.Henri la Cour du Recorder mentionnera comment le Recorder pourra se nommer un suppléant, comment le Greffier de la Cour du Recorder sera nommé, quelle sera la rémunération de chacun.

I60- Nonobstant toute disposition à ce contraire, la Cité de St.Henri aura à l'avenir, le contrôle exclusif et la charge & possession de toutes les rues comprises dans ses limites et maintenant contrôlées et administrées par les Commissaires des chemins à barrières de Montréal.

Le



P23/E2,99

DÉLAVÉ

St Henri ce 8 Janvier 1894

Proposé par Messieurs Joseph alias Ferdinand Jacob,  
Louis Dori, Edouard Laille, François Daigneau  
Wilfrid Jacob.

Secondé par Messieurs

Jay Sigauir. Jof. Dupin  
Medus Jacob

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à  
voter à la présente élection, que Monsieur François Daigneau  
soit élu conseiller pour le quartier St Jacques dans la ville  
de St Henri pour le prochain terme conformément à la loi.



P23/E2,99

5 5 3 0  
St Henri ce 8 Janvier 1893

Proposé par Messieurs *Edm. Levesque, Jos. Levesque*  
*J. H. Pelletier Adolphe Robitaille*

secondé par Messieurs

*A. B. Bessonneau, O. Chénier*  
*Thos. Bedford, Ls. Brevier, Dominé Gagné*  
*L. Alph. Reid M. V.*

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter  
à la présente élection que monsieur *Jos. méduse Laroc*  
soit élu conseiller pour le quartier *St Jacques* dans la ville  
de St Henri pour la prochaine année, conformément à la loi

*✓*

Province de Québec  
 Ville S. Henri

Ville S. Henri le 8 Janvier 1894

Il est proposé par les soussignés, tous  
 électeurs municipaux du quartier S. Jacques  
 dans la Ville S. Henri et habiles à voter  
 à la présente élection, que Joseph Médéric  
 Lavoie, manufacturier <sup>de la ville de S. Henri</sup> soit nommé  
 Conseiller municipal pour représenter  
 le quartier S. Jacques, au Conseil de Ville  
 S. Henri.

H. Poiquet  
 L. Desjardins M. Cormier  
 Joseph Lefrançois L. Robert  
 H. De. Péludon L. Chénard  
 Adolphe LeBlond E. Lavigne  
 A. Bissonnette Thos. J. Redford  
 L. Rivière  
 L. Deneau  
 L. M. Senecal  
 G. Meloche  
 J. L. Denis  
 O. Simard  
 J. Gagné  
 W. Chotel

P23/E2,99

5 5 3 0  
St Henri ce 8 Janvier 1884

Proposé par Messieurs

*Chs Depress, Joseph Ocarie  
J. H. Blouin, abasissimette*

Secondé par Messieurs

*H. Foyne, C. Chouinard  
Emile Fautouy, L. Renaud, Domina Gagné  
Jos Sacch, Dr. Alph. Reid M. V.*

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter à la présente élection, que Monsieur *Amédée-A. Renaud* soit élu conseiller pour le quartier *St Jacques* dans la ville de St Henri pour le prochain terme conformément à la loi.

*✓*

P23/E2,99

Province de Québec  
Ville S. Henri

Ville S. Henri 8 Janvier 1894

Il est proposé par les soussignés tous  
electeurs municipaux du quartier S. Jacques  
dans la Ville S. Henri et habiles a voter  
à la présente election, que le Docteur  
Armand Anacleto Bernard, Es. Medecin,  
de la dite ville de S. Henri  
soit nommé Conseiller municipal  
pour représenter le quartier S. Jacques  
au Conseil de Ville S. Henri.

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| Chas. Desjardins | H. Proulx        |
| Joseph Hébert    | M. Bernier       |
| F. Desjardins    | L. Robert        |
| Adolphe LeBlond  | A. Guimard       |
| A. Bissonnette   | Emery Lussier    |
|                  | Thos. G. Bedford |
|                  | Lebrun           |
|                  | L. Doreau        |
|                  | L. Mercier       |
|                  | G. Meloche       |
|                  | S. S. Benoit     |
|                  | O. Simard        |
|                  | H. Gagne         |
|                  | W. Chatelet      |





P23/E2,99

5 5 3 0

St Henri ce 6 Janvier 1894

Proposé par Messieurs

L. A. Picard  
A. Volant  
P. Leduc  
N. Leduc

Secondé par Messieurs

Ed. Gougeon  
Octave Dubuc  
Ferdinand Gagnon  
Chas. Fortin  
Ed. Gougeon  
J. LeCasal

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter à la présente élection, que Monsieur Narcisse Gougeon soit élu conseiller pour le quartier St-Henri dans la ville de St Henri pour le prochain terme conformément à la loi.

1894

P23/E2,99

5 5 3 0

St Henri ce 8 Janvier 1894

Proposé par Messieurs

*T. J. Aguin*  
*A. Picard*  
*N. Leduc*  
*Chas Fortier*  
*Ed. Gangeon*

Secondé par Messieurs

*Philippe Blais jr.*  
*J. Le Carpentier*  
*Ferdinand Gagnon*  
*Jel. Gangeon*

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter à la présente élection, que Monsieur *Adolphe Niel* soit élu conseiller pour le quartier *St-Henri* dans la ville de St Henri pour le prochain terme conformément à la loi.

✓

P23/E2,99

5 5 3 0  
St Henri ce 3 Janvier 1893

Proposé par Messieurs

May Dupuis Sr

Azaria Beaud

Alphonse Bhatigny

François Bhatigny

secondé par Messieurs

Albion Parent

François Labelle

Marguerite Poir

J. A. Parent

Alfred Gagnier

Yves Deschêles

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter  
à la présente élection que monsieur Aime Guillefer  
soit élu conseiller pour le quartier Augustin dans la ville  
de St Henri pour le prochain terme, conformément à la loi

Acknowledged

P23/E2,99

5 5 3 0

St Henri ce 5 Janvier 1892

Proposé par Messieurs

secondés par Messieurs

<sup>D-</sup>  
 Alfred + Lavoue  
<sup>Marquis</sup>  
 Maylan <sup>D-</sup> Dupuis Pere  
<sup>Marquis</sup>  
 P<sup>r</sup> Albert  
 Alphons <sup>D-</sup> de Chabigny  
 Trudon <sup>D-</sup> de Chabigny

<sup>D-</sup>  
 F. E. Parent fils  
<sup>Marquis</sup>  
 Hannon Bessard  
 Luvier <sup>D-</sup> Besat  
<sup>Marquis</sup>  
 Lami <sup>D-</sup> Deselle  
<sup>Marquis</sup>  
 + M. Robe dans

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter  
 à la présente élection que monsieur Emile Faillé  
 soit élu conseiller pour le quartier St Augustin dans la ville  
 de St Henri pour le prochain terme, conformément à la loi

Acclamation

P23/E2,99

5 5 3 0  
St Henri ce 28 Janvier 1893

Proposé par Messieurs

Paul Nantel Patrick Lynch  
H. Charron - J. L. Paradis  
J. B. Cazalais -

secondé par Messieurs

~~J. J. L...~~ Moise Lepanier  
André Bray H. A. Desroses  
O. Guinon

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter  
à la présente élection que monsieur J. J. Aquina Manufacturier  
soit élu conseiller pour le quartier St Antoine dans la ville  
de St Henri pour le prochain terme, conformément à la loi

✓  
acclamation

P23/E2,99

5 5 3 0  
St Henri ce 5 Janvier 1883

Proposé par Messieurs

~~D<sup>r</sup> Jos. Lussier~~ Chs. Gagné  
Pierre Laranti F. Sénécal - père  
André Bray

secondés par Messieurs

Ed. Crochetière F. X. Paradis  
Louis Lefebvre - H. A. Depocas

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter  
à la présente élection que monsieur *Jos Sénécal* municipal  
soit élu conseiller pour le quartier *St Antoine* dans la ville  
de St Henri pour le prochain terme, conformément à la loi

✓  
Aclamation

P23/E2,99

5 5 3 0  
St Henri ce 8 Janvier/94

Proposé par Messieurs

*F. Bte. Cozelais*  
*J. Haugstend*  
*J. M. Lorie*  
*A. Armand*  
*M. Dugas*  
*E. Ethier*  
*G. Aymin*  
*Jos Jacob*  
*S. A. Picard*  
*M. Benoit*  
*Jos. Giguere*  
*N. Gaudet*

Secondé par Messieurs

*Adolphe Riel*  
*Louis Dore*  
*Esimer Taille*  
*Amé Taillefer*  
*L. M. Senécal*  
*E. Bismarck*  
*H. M. Belle*

tous electeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles a voter a la présente élection, que Monsieur Ferdinand Dagenais soit élu Maire de la ville de St Henri pour l'année 1894 conformément a la loi

*Jos. Giguere*  
*Jos. M. Crochetiere*  
*A. Giguere*  
*E. Proulx*  
*G. Dubeois*  
*A. Senécal*  
*N. Lavoie*  
*P. Lavoie*  
*A. Delorsne*  
*L. Roberts*  
*G. Champand*  
*G. Giguere*  
*S. Benoit*

*Acclamation*

P23/E2,99

5 5 3 0  
St Henri ce 8 Janvier 1894

Proposé par Messieurs

*H. Fougère*

*J. M. Lavoie & A. Renaud*

Secondé par Messieurs

*E. Robert  
Louis Hyacinthe*

*A. L. Bouchard & L. L. Lacombe  
J. St. Denis*

Tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter  
à la présente election, que Monsieur *L. M. Senecal* soit élu

Conseiller pour la ville de St Henri pour le prochain terme con-  
formément à la loi

*pour le  
quartier de Jacques*

P23/E2,99

Province de Québec  
Ville St-Henri

St-Henri 8 Janvier 1894

Les soussignés, tous électeurs du Quartier  
St-Jacques, Ville St-Henri, et habiles à voter  
dans la présente élection <sup>municipale</sup> proposent que  
M. Louis Misail <sup>de la ville de St-Henri</sup> Machiniste, soit  
nommé Conseiller pour représenter le  
Quartier St-Jacques, dans la Ville St-  
Henri - -

M. Lavoie  
A. A. Bessiers,  
H. Porque  
L. L. Benoit  
C. Simard  
Adolphe Leblond  
V. Robit  
E. Guimard  
G. Meloche  
Dominic Gagné  
Emmy Lantier  
Alphonse <sup>la</sup> Charette  
F. J. <sup>au</sup> <sup>quartier</sup> <sup>de</sup> <sup>St-Henri</sup> <sup>de</sup> <sup>St-Henri</sup>

No 5530

Bulletin de pu-  
sentation pour  
election 1894

8 Janvier 1894

P23/E2,99

5530

P23/E2,99

VILLE DE ST HENRI  
1894

Je soussigné Jules Branchaud notaire public de la ville de St Henri et de la paroisse de St Augustin dans la dite ville de St Henri, certifié par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le huitième jour de Janvier 1894 j'ai assisté aux élections municipales de la ville de St Henri, en vertu de la loi sur les élections municipales, et que les électeurs municipaux ont élu conseillers de la ville de St Henri savoir:-

Messieurs Aimé Taillefer et Aimé Taillefer pour le quartier St Augustin et Messieurs T.J. Aquin et Joseph Sénécal pour le quartier St Antoine, le tout conformément à la loi.



*Jules Branchaud*  
 Secrétaire-Trésorier

P23/E2,99

1891 PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE ST HENRI

Je soussigné Jules Papineau constable spécial de la ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri, certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le huitième jour de Janvier 1894 j'ai signifié aux ~~messieurs~~ conseillers mentionnés dans le présent avis un quadruplicata d'~~iceux~~, en portant et laissant le dit double à Mr Jos Sénécal personnellement et le autres à une personne raisonnable de chacun de leur famille respective.

*A. Lévesque* *J. Papineau*  
constable spécial

No 5531  
avis élections des  
conseillers, Sénécal  
et Lévesque pour 1894  
E. Papineau & Co. Constables  
à St-Henri sur  
ville

*8 Jan 1894*



P23/E2,99

5 5 3 1  
VILLE DE ST HENRI 8 Janvier 1894

Je soussigné Jules Beauchamp, notaire public et  
ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri  
certifie par les présentes et sous le sceau de mon serment  
d'office que le huitième jour de Janvier 1894 a été tenu  
à Monsieur Dagenais mentionné dans le présent avis un double  
d'acte d'autre part en portant et laissant le dit double  
MONSIEUR:-  
à une personne raisonnable de sa famille respective.

Prenez avis qu'à une assemblée générale des électeurs muni-  
cipaux de la ville de St Henri, tenue le huitième jour du mois  
de Janvier mil huit cent quatre vingt quatorze, vous avez été  
législativement élu Maire de la ville de St Henri pour l'année couran-  
te conformément à la loi.

Jules Beauchamp  
Sec-Trésorier

P23/E2,99

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE ST HENRI

Je soussigné Jules Papineau constable spécial de la ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le huitième jour de Janvier 1894 J'ai signifié a monsieur Dagenais mentionné dans le présent avis un double d'icelui d'autre part en portant et laissant le dit double a une personne raisonnable de sa famille respective.

St Henri ce 8 Jan 94

Jules Papineau  
constable spécial

No 5532  
avis election  
du maire  
Ja Dagenais pour  
1894 Jan 94

P23/E2,99

5 5 3 2

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE ST HENRI  
St Henri, le 8 Janvier 1894

Je soussigné Jules Beauchamp notaire public de la  
ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri  
certifie par les présentes et sous mon serment

A MONSIEUR FERDINAND DAGENAIS, ECR. MAIRE

d'office que le huitième jour de Janvier 1894 j'ai signifié  
à monsieur Dagenais mentionné dans le présent avis un double  
d'acte d'autre part en portant et laissant le dit double

MONSIEUR:-

à une personne raisonnable de sa famille respective.

Prenez avis qu'à une assemblée générale des électeurs muni-  
cipaux de la ville de St Henri, tenue le huitième jour du mois  
de Janvier mil huit cent quatre vingt quatorze, vous avez été  
législativement  
dument élu Maire de la ville de St Henri pour l'année couran-  
te conformément à la loi.

*Jules Beauchamp*

Sec-Trésorier

P23/E2,99

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE ST HENRI

Je soussigné Jules Papineau constable spécial de la ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le huitième jour de Janvier 1894 J'ai signifié a monsieur Dagenais mentionné dans le présent avis un double d'icelui d'autre part en portant et laissant le dit double a une personne raisonnable de sa famille respective.

St Henri ce 8 Jan 94  
Jules Papineau  
constable spécial

No 5532  
Avis election  
du Maire  
Sr Dagenais pour  
1894 Jan 94

P23/E2,99

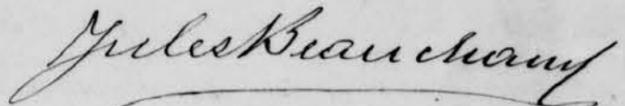
PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE ST HENRI

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE ST HENRI ET A TOUS CEUX QU'IL APPAR  
TIENDRA

Avis public est par le présent donné que la nomination pour les elections  
générales du Maire et de huit conseillers pour la ville de St Henri, aura lieu  
LUNDI, le huitième jour du mois de Janvier, mil huit cent quatre vingt qua-  
torze, a dix heures du matin a St Henri a l'Hotel-de-Ville, au lieu ordinaire  
des sessions du conseil de la dite ville; et pour ces fins les électeurs mu-  
nicipaux de la ville de St Henri, sont convequés en assemblée générale pour la  
nomination des candidats, au lieu, heure et jour ci-dessus indiqués: savoir  
LElection du Maire et de huit conseillers pour la vile de St Henri a etre  
élu comme suit savoir: -deux pour le quartier St Jacques, deux pour la quartier  
St Augustin, deux pour le quartier St Antoine et deux pour le quartier St Hen  
ri  
pour représenter la ville de St Henri comme tels.

Donné a St Henri sous mon seing et le sceau de la corporation ce trentieme  
jour de Decembre mil huit cent quatre vingt treize.

BUREAU DU CONSEIL  
No5 PLACE ST HENRI



Sec-Tresorier

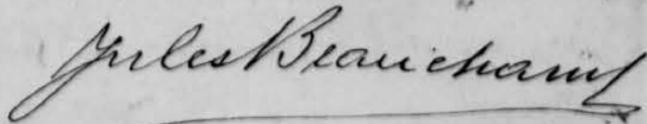
PROVINCE OF QUEBEC  
TOWN OF ST HENRY

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST HENRY AND TO ALL WHOM IT MAY CONCERN

PUBLIC NOTICE is hereby given that the nomination for the general elections  
of mayer and eight eouncillers for the town of St Henry, shall take place on  
monday the eighth day of the month of January one thousand eight hundred and  
ninety four at the hour of ten of the clock in the morning, at St Henry in  
the Town-Hall the ordinary place of meetings of the Council of the said Town  
and for these reasons the municipal electors are called together into a  
general meeting for the nomination of candidates, at the place date and hour  
above mentionned, Viz: -of mayer and eight eouncillers for the town of St Henry  
to be elected as follows, two for St Antoine Ward, two for St Henry Ward,  
two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the tow  
of St Henry as above mentionned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thir-  
tieth day of Desember one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL  
NO 5 PLACE ST HENRY



Sec-Treasurer

P23/E2,99

5 5 3 2

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE ST HENRI

Isotussigné L.N.Senechal Constable spécial de la Ville de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri; certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *heute pour de Decembre* mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées de l'avis public de *la nomination*

*de haut conseil pour un an*  
ci-annexe dans les langues Française et Anglaise comme suit savoir:- Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les places ordinaires des affiches Et je certifie de plus avoir lu les dits avis public en langue Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanche *le heute un jour de Decembre* étant le Dimanche que j'ai lu les dits avis public et qui suivait immédiatement le jour ou les dits avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le present rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce

*St James 1894*

*L N Senechal*

Constable Spécial

to be elected as  
two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the town of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thirtieth day of December one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL  
NO 5 PLACE ST HENRY



*Jules Beauchamp*

Sec-Treasurer

APPAR

etions

ura lieu

qua-

dinaire

eurs mu-

e pour la

avoir

etre

quartier

ier St Hen  
ri

trentieme

*Henry*

AY CONCERN

elections

place on

hundred and

Henry in

said Town

into a

and hour

of St Henry

y Ward,

P23/E2,99

5 5 3 2

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE ST HENRI

issoussigné L.N.Sonccal Constable spécial de la Ville de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri; certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *heute pour le 30 Decembre* mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées de l'avis public de *la nomination*

*de notre conseil municipal*  
ci-annexe dans les langues Française et Anglaise comme suit savoir:- Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'église Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les Places ordinaires des affiches Et je certifie de plus avoir lu les dits \_\_\_\_\_ avis public en langue Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanche le *heute pour le 30 Decembre* étant le Dimanche que j'ai lu les dits \_\_\_\_\_ avis public et qui suivait immédiatement le jour ou les \_\_\_\_\_ dits avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce

*St James 1894*

*L.N. Sonccal*

Constable Spécial

two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the town of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thirtieth day of December one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL  
NO 5 PLACE ST HENRY

*Jules Beauchamp*

Sec-Treasurer



APPAR

etions

aura lieu

t qua-

dinaire

eurs mu-

le pour la

savoir

etre

quartier

er St Hen

ri

rentieme

Y CONCERN

elections

place on

numbered and

Henry in

said Town

into a

and hour

of St Henry

Ward.

P23/E2,99

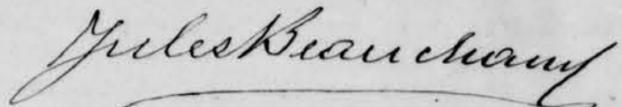
PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE ST HENRI

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE ST HENRI ET A TOUS CEUX QU'IL APPAR  
TIENDRA

Avis public est par le présent donné que la nomination pour les elections  
générales du Maire et de huit conseillers pour la ville de St Henri, aura lieu  
LUNDI, le huitième jour du mois de Janvier, mil huit cent quatre vingt qua-  
terze, a dix heures du matin a St Henri a l'Hotel-de-Ville, au lieu ordinaire  
des sessions du conseil de la dite ville; et pour ces fins les électeurs mu-  
nicipaux de la ville de St Henri, sont convequés en assemblée générale pour la  
nomination des candidats, au lieu, heure et jour ci-dessus indiqués: savoir  
LElection du Maire et de huit conseillers pour la vile de St Henri a etre  
élu comme suit savoir: -deux pour le quartier St Jacques, deux pour la quartier  
St Augustin, deux pour le quartier St Antoine et deux pour le quartier St Hen  
ri  
pour représenter la ville de St Henri comme tels.

Donné a St Henri sous mon seing et le sceau de la corperation ce trentieme  
jour de Decembre mil huit cent quatre vingt treize.

BUREAU DU CONSEIL  
No5 PLACE ST HENRI



Sec-Tresorier

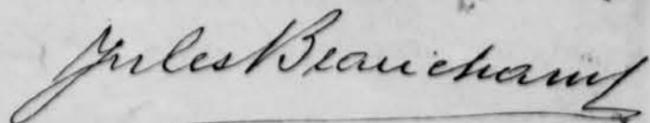
PROVINCE OF QUEBEC  
TOWN OF ST HENRY

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST HENRY AND TO ALL WHOM IT MAY CONCERN

PUBLIC NOTICE is hereby given that the nomination for the general elections  
of mayer and eight counsellors for the town of St Henry, shall take place on  
monday the eighth day of the month of January one thousand eight hundred and  
ninety four at the hour of ten of the clock in the morning, at St Henry in  
the Town-Hall the ordinary place of meetings of the Council of the said Town  
and for these reasons the municipal electors are called together into a  
general meeting for the nomination of candidates, at the place date and hour  
above mentioned, Viz: -of mayer and eight counsellors for the town of St Henry  
to be elected as follows, two for St Antoine Ward, two for St Henry Ward,  
two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the tow  
of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thir-  
tieth day of December one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL  
NO 5 PLACE ST HENRY



Sec-Treasurer

P23/E2,99

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE ST HENRI

Isoussigné L.N.Sonecal Constable spécial de la Ville de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri; certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *heuteure pour le Decembre* mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées de l'avis public de *la nomination* ci-annexé dans les lanques Française et Anglaise comme suit savoir:- Une vraie copie dûment certifiée dans les lanques Française et Anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans les lanques Française et Anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les places ordinaires des affiches Et je certifie de plus avoir lu les dits avis public en langue Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri à l'issu du service Divin du matin le Dimanche le *heuteure pour le Decembre* étant le Dimanche que j'ai lu les dits avis public et qui suivait immédiatement le jour ou les dits avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le present rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce

*St James 1894*

*L.N.Sonecal*

Constable Spécial

APPAR  
etions  
aura lieu  
t qua-  
dinaire  
eurs mu-  
e pour la  
avoir  
e etre  
a quartier  
ier St Hen  
ri  
trentieme

*Henry*

MAY CONCERN  
elections  
place on  
hundred and  
Henry in  
the said Town  
into a  
te and hour  
of St Henry  
ry Ward

to be elected as  
two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the town  
of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thir-  
tieth day of December one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL  
NO 5 PLACE ST HENRY

*Jules Beauchamp*

Sec-Treasurer



P23/E2,99

5 5 3 2 A

APPAR

estions

ra lieu

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE ST HENRI

issoussigné L.N.Senechal Constable spécial de la Ville  
de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri,  
certifie par les présentes et fais rapport sous mon ser-  
ment d'office que le *vingt-huitième jour de Décembre*  
mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché deux vraies  
copies dûment certifiées de l'avis public de *la nomination*

*de Louis Casella pour maire*  
ci-annexe dans les langues Française et Anglaise comme  
suit savoir:- Une vraie copie dûment certifiée dans les  
langues Française et Anglaise à la porte de l'Eglise  
Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et  
située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques  
et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans  
les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hotel  
de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St  
Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les  
places ordinaires des affiches Et je certifie de plus  
avoir lu les dits \_\_\_\_\_ avis public en lang  
Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la  
porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de  
St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanche  
le *vingt-huitième jour de Décembre* étant le Dimanche  
j'ai lu les dits \_\_\_\_\_ avis public et qui sui-  
vait immédiatement le jour ou les \_\_\_\_\_ dits  
avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le present rapport  
pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce

*St James 1893*

*L.N. Senechal*

Constable Spécial

and  
ary in  
said Town  
into a  
and hour  
of St Henry  
y Ward,

to be elected as follows, to

two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the town  
of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thir-  
tieth day of December one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL  
NO 5 PLACE ST HENRY

*Jules Beauchamp*

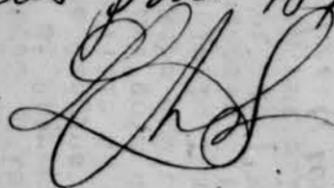
Sec-Treasurer



P23/E2,99

No 5537a

avis et retour pour  
la nomination des  
Maires & leur Con-  
seils pour 1894



ce 8 Janvier 1894